

# Forêts

## Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



## Le climat change pour les forêts tropicales

La présente édition d'AFT est publiée à l'heure où des moyens d'assistance substantiels commencent à affluer dans certains pays tropicaux grâce à diverses initiatives liées au climat. Pour ces pays, c'est en effet un progrès bienvenu. Ainsi que l'OIBT et d'autres l'ont fait observer pendant de nombreuses années, il a toujours été irréaliste de s'attendre à ce qu'une ressource (généralement sous-évaluée) – le bois – puisse financer la majeure partie des coûts encourus par les pays tropicaux pour aménager durablement les forêts tropicales et maintenir les innombrables avantages qu'elles procurent. Dès lors que des initiatives internationales de REDD et des projets volontaires de compensation de carbone commencent à faire affluer des fonds vers les pays tropicaux, il est permis

d'espérer qu'il sera enfin possible de commencer à enrayer et renverser le problème jusqu'ici insurmontable de la perte et de la dégradation des forêts tropicales.

Pour que cet espoir se concrétise, bien des choses doivent encore se produire. S'il est vrai que les marchés volontaires du carbone et les initiatives bilatérales ne perdront rien de leur importance, il n'en reste pas moins que la mobilisation des milliards de dollars, que l'OIBT et d'autres ont estimés nécessaires pour sauvegarder et aménager durablement les forêts tropicales, exigera un effort concerté de toute la communauté mondiale.



**A l'intérieur** ▶ *Marchés du carbone aux Philippines*  
▶ *Utilisation des terres et crédits carbone* ▶ *MDP et foresterie*

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

Editorial .....	1
Grandes espérances .....	3
Marchés du carbone aux Philippines .....	6
Emergence du marché du carbone pour l'utilisation des terres .....	9
Dendroénergie .....	12
Cadre stratégique du PCF sur les forêts et les changements climatiques .....	16
L'UN-REDD prêt pour l'action .....	17

## Rubriques

Rapport de bourse .....	19
Projets récemment financés .....	22
Tendances du marché .....	24
Ouvrages parus récemment .....	27
Quoi de neuf sous les tropiques? ..	29
Réunions .....	30
Point de vue .....	32

Bien que les négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC (les plus récentes à Poznan (Pologne) en décembre dernier) fassent naître un optimisme prudent à cet égard, les possibilités d'affecter des ressources aux forêts tropicales en vertu des accords qui feront suite au Protocole de Kyoto de la CCNUCC (qui expirera en 2012) devront être considérablement améliorées par rapport aux dispositions actuelles, si elles doivent produire quelque effet que ce soit. Comme le précisent les trois premiers articles du présent numéro, nombreux sont ceux qui ont été jusqu'ici amèrement déçus par le niveau de l'aide fournie aux forêts tropicales par le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto en vigueur.

La nécessité d'insérer la gestion durable des forêts (GDF) dans tout arrangement visant à réduire le déboisement et la dégradation des forêts dans les tropiques est en général de plus en plus acceptée. Le rôle que jouent la conservation et la gestion des forêts dans la réduction des émissions de carbone par les forêts tropicales fait maintenant partie du texte des négociations adressé aux délégués de la CCNUCC, et la plupart des gens s'accordent maintenant à dire que le simple fait de récompenser des pays pour avoir enrayer le déboisement ne fera probablement que déplacer le problème vers d'autres endroits des tropiques où les forêts ont été préservées relativement intactes. Un document<sup>1</sup> récemment publié par plusieurs éminents forestiers montre que la gestion améliorée (comprenant l'exploitation à faible impact -EFI) a entraîné une baisse d'émissions de carbone des forêts tropicales d'environ 30% par rapport aux pratiques d'exploitation traditionnelles, représentant un potentiel de réductions d'émissions d'au moins 10% de celles possibles en éliminant le déboisement tropical, à un coût relativement faible. L'OIBT continue à maintenir que la GDF doit faire partie de tout système visant à réduire les émissions des forêts tropicales et que son travail de suivi et de rapport sur la GDF dans les tropiques peut jouer un rôle important en aidant à mettre en oeuvre un tel système.

L'OIBT pense également qu'il est nécessaire d'engager davantage le secteur privé dans les initiatives globales sur le carbone forestier. Ce secteur inclut des entreprises hors du secteur forestier cherchant à obtenir des compensations, dont le marché se développe rapidement (page 9), encore que la récente conjoncture économique mondiale ait fait baisser les prix du carbone comme partout ailleurs. L'OIBT a récemment signé un accord avec 7&i, la maison mère japonaise des supérettes 7-11, en vue de promouvoir la GDF et la conservation par le biais de compensations de carbone volontaires dans trois forêts tropicales pilotes. D'autres accords

de ce type sont négociés. Cependant, l'industrie forestière tropicale devrait également prendre part aux négociations internationales sur le carbone car elle a tout à gagner de tout accord conclu encourageant la GDF et d'autres opportunités émergentes comme celle offerte par la bioénergie (page 12). Les liens intimes qui existent entre l'OIBT et le secteur forestier dans les pays tropicaux peuvent faciliter une participation plus étroite de ce secteur dans ces processus.

À sa session de novembre 2008, le Conseil international des bois tropicaux a approuvé un programme pilote sur le thème Réduction du déboisement et de la dégradation et mise en valeur des services environnementaux dans les forêts tropicales (REDDES). Ce programme, qui durera plusieurs années, coûtera plusieurs millions de dollars et sera mis en oeuvre en étroite collaboration avec les partenaires du PCF (page 16) et les initiatives UN-REDD (page 17), comprendra des activités centrées sur la GDF et l'engagement du secteur privé, ainsi que des activités de suivi, de renforcement des capacités et des projets de démonstration. Les communautés locales et les habitants des forêts seront également visés par le programme REDDES, étant donné le rôle vital qu'ils jouent en contribuant à la pérennité de nombreuses forêts tropicales.

Un financement initial du programme REDDES (3,5 millions de dollars) a été investi par la Norvège, qui a été l'un des principaux pays du monde à faire démarrer un grand nombre d'initiatives internationales et bilatérales sur le carbone forestier (voir *Point de vue*). L'OIBT attend avec intérêt de collaborer avec d'autres donateurs, les principaux partenaires et ses pays membres à la mise en oeuvre du programme REDDES, contribuant de ce fait à la GDF et à la lutte générale contre les changements climatiques.

**Steve Johnson,  
Hwan OK Ma et  
Eduardo Mansur  
Co-rédacteurs**

<sup>1</sup>Putz F.E., Zuidema P.A., Pinard M.A., Boot R.G.A., Sayer J.A., et al. 2008. *Improved Tropical Forest Management for Carbon Retention*. *PLoS Biol* 6(7): e166 doi:10.1371/journal.pbio.0060166

### Note de la Rédaction:

L'OIBT a été attristée par l'annonce du décès d'Alf Leslie (éminent forestier de renommée internationale et grand ami de l'Organisation) au moment où cette édition d'AFT était mise sous presse fin janvier 2009. Une biographie paraîtra dans la prochaine édition du bulletin. Les lecteurs désirant contribuer à un fonds commémoratif créé par la famille d'Alf devraient visiter le site [www.ito.or.jp](http://www.ito.or.jp).

Editorial Steven Johnson  
Assistant de rédaction Kenneth Sato  
Traduction Yvonne Cunningham  
Mise en page DesignOne  
Abonnements Chris Kossowski



Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en anglais, espagnol et français par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication où ils paraissent.

Imprimé avec des encres végétales sur papier contenant au minimum 80% de fibres recyclées à partir de déchets de consommation et 20% de pâte sans chlore originaires de forêts aménagées.

L'AFT est diffusé gratuitement à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est également disponible en ligne à l'adresse [www.ito.or.jp](http://www.ito.or.jp)

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tfu@ito.or.jp  
[www.ito.or.jp](http://www.ito.or.jp)

Couverture Parc national de Madidi, Bolivie. Photo: H. Castro

**Pourquoi y a-t-il si peu de projets bénéficiant du Mécanisme pour un développement propre?**

**Par Carmenza Robledo<sup>1</sup> et Hwan Ok Ma<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Intercooperation, Suisse  
carmenza.robledo@intercooperation.ch

<sup>2</sup> Secrétariat de l'OIBT  
ma@itto.or.jp



**Une mine d'or?** Vue sur le fleuve Cenepa, Pérou. *Photographe: C. Chavez*

L'adoption du Protocole de Kyoto en décembre 1997, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), avait fait naître l'espérance et beaucoup d'espoirs de pouvoir financer des pratiques durables de plantation dans les forêts tropicales, vu que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) mis en place par ce protocole s'appliquait aux activités de boisement et de reboisement (B/R) dans les pays en développement (c'est-à-dire les pays non visés à l'Annexe I de la CCNUCC). On avait estimé, sur la base de cinq fois 1% des émissions des Parties visées à l'Annexe I pendant l'année de référence, qu'un maximum de 121 millions de tonnes d'équivalents dioxyde de carbone (Mt CO<sub>2</sub>éq) par an pourraient être négociées (Haïte 2004). Cela signifiait que, même aux bas prix de 3 à 5 dollars la tonne de CO<sub>2</sub>éq, les activités B/R au titre du MDP (B/R-MDP) rapporteraient potentiellement 360 à 600 millions de dollars par an au cours de la première période d'engagement; on s'attendait toutefois à ce que les bénéfices nets soient quelque peu inférieurs compte tenu des coûts de transaction des Réductions d'émission certifiées (REC).

**Les projets d'activités de boisement et de reboisement ont été ceux qui ont le moins bien réussi parmi tous les secteurs couverts par le MDP, malgré les efforts déployés par plusieurs organismes nationaux et internationaux, y compris l'OIBT.**

Ces espoirs n'ont pas été jusqu'à présent réalisés. Les projets d'activités de boisement et de reboisement ont été ceux qui ont le moins bien réussi parmi tous les secteurs couverts par le MDP, malgré les efforts déployés par plusieurs organismes nationaux et internationaux, y compris l'OIBT. Le présent article décrit brièvement l'expérience de l'OIBT concernant les projets B/R-MDP et passe en revue les difficultés techniques de la comptabilisation des changements des stocks de carbone dans des projets B/R-MDP et dans le cadre de dispositifs plus récents de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Il examine ensuite les questions de gouvernance relatives aux options forestières

d'atténuation et les changements qui pourraient être envisagés dans le cas de projets B/R-MDP pendant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

## **Expérience de l'OIBT**

L'OIBT a toujours reconnu la valeur des services rendus par les écosystèmes des forêts tropicales. Ces écosystèmes renferment les habitats de millions d'espèces, produisent une forte proportion des approvisionnements du monde en eau douce, et sont d'importance fondamentale dans le cycle planétaire du carbone.

Une des premières tentatives de l'OIBT pour promouvoir la valorisation des services environnementaux a été faite par un projet pilote colombien "Nouveaux modes de financement pour l'aménagement rationnel des forêts de la région de San Nicolás" (PD 54/99 Rev.1 (F)) qui termine actuellement sa seconde phase (PD 240/03 Rev.1 (F)). CORNARE (Corporación Autónoma del Rio Negro - Nare), avec le concours d'EMPA (Institut fédéral suisse de recherche et d'essai des technologies et des matériaux), des municipalités et de la communauté de Valles de San Nicolás, a exécuté ces projets dans la région nord-est d'Antioquia. Leur objectif était de mettre à l'essai une méthode novatrice de financement en associant la gestion durable des forêts tropicales et les possibilités que peut offrir le MDP du Protocole de Kyoto au secteur forestier. Les projets ont conçu une stratégie globale d'aménagement qui inclut la conservation, des plantations, l'agroforesterie et des activités de restauration. Sur la base de cette stratégie, la séquestration du carbone et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été calculées. La méthodologie développée par ces projets a été approuvée par le Conseil exécutif du MDP en 2008 plusieurs années après et l'on procède actuellement à la validation de cette méthodologie. Un contrat a été signé avec le BioCarbon Fund pour l'achat de toutes les REC réalisées jusqu'en 2012; par ailleurs, des réductions d'émission de GES obtenues grâce à une diminution de la dégradation des forêts et du déboisement ont également été négociées sur le marché volontaire. Afin de réaliser ces résultats, le projet a facilité la

création d'un partenariat public-privé, la Corporación MASBOSQUES, chargé de l'exécution du plan global ainsi que des échanges sur le marché du carbone. Ce partenariat a mis au point des programmes de renforcement des capacités pour comprendre le potentiel du carbone forestier et a produit plusieurs dossiers pour des négociations relatives à des B/R remplissant les conditions du MDP.

Ces expériences initiales ont montré qu'il était nécessaire de soutenir le renforcement des capacités des membres producteurs de l'OIBT. C'est pourquoi l'OIBT s'est associée à des organisations internationales et non gouvernementales intéressées pour développer des compétences qui permettront de mettre au point et d'exécuter des activités de projet B/R-MDP. En outre, elle a publié, avec l'aide de Winrock International, un guide pour la formulation de projets B/R-MDP. Depuis 2006, l'OIBT a organisé six ateliers régionaux dans le souci de faire mieux comprendre les règles et les procédures B/R-MDP et d'encourager les initiatives des pays par une promotion des activités de projets MDP s'inspirant des *Directives de l'OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*.

Les six ateliers régionaux<sup>1</sup> ont dispensé une formation à plus de 300 techniciens et décideurs dans des pays membres producteurs de l'OIBT. Ils ont servi à faire mieux connaître et comprendre aux professionnels du métier dans les pays membres de l'OIBT ce que sont les projets B/R-MDP (notamment conception, scénario de référence/méthodes de surveillance), ainsi que les questions financières et d'investissement. Une assistance a été fournie pour monter six projets pilotes en Afrique, Asie et Amérique latine en vue d'initiatives de projets B/R-MDP sur ces continents.

## Lenteur des progrès

Malgré les nombreux efforts déployés par les organisations internationales, régionales et nationales, la contribution du boisement et du reboisement à la production de crédits carbone au sens du MDP a été jusqu'ici négligeable. Un pour cent seulement des projets de MDP enregistrés jusque vers la fin 2008 se rapportaient au secteur forestier. L'expérience de l'OIBT a prouvé que l'élaboration de projets B/R-MDP est une tâche de longue haleine et coûteuse en raison de la complexité des règles et des modalités. Les difficultés identifiées peuvent être classées par catégorie en tant que techniques et économiques. Elles incluent le manque d'aptitude pour identifier, formuler et mettre en oeuvre ces projets conformément aux modalités et aux procédures du cycle des projets MDP ainsi qu'à l'incapacité fondamentale des réalisateurs de projets d'attirer des fonds pour leur exécution. Cette situation est aggravée par le manque de capital initial et de compétences techniques pour faire rapidement démarrer un projet. Les sections ci-après décrivent en détail les causes de l'extrême lenteur des progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre de projets B/R-MDP.

## Causes techniques

*Cinq réservoirs à prendre en compte.* Dans les activités forestières d'atténuation, le carbone peut se trouver et être mesuré dans ce que l'on appelle cinq "réservoirs": biomasse souterraine, biomasse aérienne, litière, bois mort et carbone organique des sols. Au mieux, les données devraient être rassemblées dans le cas de changements des stocks de carbone dans chacun des cinq réservoirs, mais le faire de façon précise et rentable est un problème considérable. Pour faciliter le calcul de ces changements, des modèles et des algorithmes ont été développés, en particulier pour les deux premiers réservoirs. Toutefois, l'information de base sur les stocks de carbone et leurs changements dans chaque réservoir demeure lacunaire et/ou manque de précision, en particulier dans les pays en développement. Par conséquent, les Parties au Protocole de Kyoto ont décidé

<sup>1</sup> Atelier régional ANASE-OIBT sur les perspectives des projets forestiers MDP dans la région Asie-Pacifique (Phnom Penh, Cambodge, 22-24 mars 2006); Atelier OIBT sur les projets B/R-MDP en Afrique subsaharienne (Accra, Ghana, 2-6 octobre 2006); Atelier régional latino-américain sur le développement de projets de boisement et reboisement (Lima, Pérou, 19-23 mars 2007); Atelier régional africain sur le développement de projets MDP de boisement et reboisement (Abidjan, Côte d'Ivoire, 23-27 juin 2008); Atelier régional de la région Asie-Pacifique sur le développement de projets MDP de boisement et reboisement (Séoul, Corée, 8-12 sept 2008); et Atelier régional latino-américain sur le développement de projets MDP de boisement et reboisement (Puerto Vallarta, Jalisco, Mexique, 29 septembre-3 octobre 2008).

que les propositions de projets B/R-MDP pouvaient ne pas inclure les données concernant un ou plusieurs réservoirs de carbone, à condition que les réservoirs exclus ne soient pas des émetteurs nets de GES (Décision 19/CP.9, plus tard adoptée par les Parties au Protocole de Kyoto sous la cote Décision 5/CMP.1).

*Difficulté de sélectionner des terres éligibles.* Le premier critère d'un projet B/R-MDP porte sur l'éligibilité du terrain en question. Si l'activité doit être un reboisement, le terrain devait entrer dans la catégorie de terre non forestière au 31 décembre 1989 et au début du projet. Si le projet doit être un boisement, le terrain devait alors entrer dans la catégorie de terre non forestière pendant les 50 années précédentes. Une preuve de ce classement doit être fournie par les porteurs du projet. Même si elle n'est pas obligatoire, la validation du classement de ce terrain exige invariablement des images satellitaires, au moins pour l'année 1989. Ces images sont presque toujours très difficiles ou impossibles à se procurer. Si elles sont disponibles, elles sont souvent de faible résolution ne permettant pas de façon concluante d'établir le statut du terrain pour l'année de référence et exigent un niveau élevé de compétences et de matériel pour en faire une analyse fiable.

*Quantification du potentiel carbone.* Chaque projet B/R-MDP doit quantifier les puits de carbone potentiels (C) pendant la durée du projet. Cela implique une comparaison entre les puits avec et sans les activités de projet, soit trois facteurs à prendre en considération: le scénario de référence, l'additionalité et la fuite. Le scénario de référence est le changement de C en l'absence de projet, alors que l'additionalité correspond au changement de C avec exécution du projet. Le concept de fuite se rapporte aux émissions additionnelles dues à l'exécution du projet qui émanent hors du périmètre du projet (par exemple, les émissions de GES dues à une plus grande consommation d'hydrocarbures pour le transport du bois). Le potentiel C des puits est calculé comme suit:

$$C (\text{potentiel}) = C (\text{avec additionalité}) - C (\text{du scénario de référence}) - \text{fuites}$$

Le Conseil exécutif du MDP a approuvé des méthodes et des outils pour effectuer ces calculs, lesquels sont extrêmement complexes, exigent un niveau élevé de compétence et d'énormes quantités de données qui ne sont pas souvent disponibles.

*Permanence.* La non-permanence des projets B/R-MDP est traitée par le biais de crédits à court terme (REC), qui sont soit des crédits temporaires soit des crédits de longue durée<sup>2</sup>. Les prix de ces crédits sont inférieurs à ceux des crédits alloués au secteur énergétique où la question de permanence n'est pas considérée, rendant les projets B/R-MDP moins intéressants.

*Insuffisance de données.* Le potentiel carbone d'une activité de B/R-MDP ne peut être établi que si l'on dispose de données précises sur la croissance, le ratio racine-tige, la densité du bois et les tables de volume de la biomasse concernant toutes les espèces présentes dans la zone. Les données sur la croissance des espèces à planter sont également requises. Il est demandé en outre d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> qui se produisent pendant l'exécution du projet (résultant par exemple de l'application d'engrais et de l'irrigation). Ces données sont rarement disponibles et celles qui font défaut et sont fournies par le GIEC sont sommaires et ne couvrent pas un grand nombre des espèces forestières tropicales, de sorte que l'estimation de la séquestration de carbone avant et après un projet B/R-MDP est un exercice très long, coûteux et difficile.

## Causes économiques

*Coûts de développement.* Les coûts à encourir pour mettre en oeuvre un projet B/R-MDP, le valider selon les règles du MDP et le faire enregistrer sont hors de portée pour la plupart des pays en développement. Les pays industrialisés et leurs organismes d'assistance bilatérale ont fait peu d'efforts concertés pour fournir un capital initial adéquat pour l'élaboration de projets. Du moment qu'un seul projet B/R-MDP ait été approuvé jusque vers la fin de 2008, il existe peu d'exemples pour guider ceux qui souhaitent en proposer et chaque étape de la formulation de projets est un nouveau pas dans un territoire inconnu, ce qui est loin de les encourager à en proposer de nouveaux.

<sup>2</sup> Les crédits temporaires expirent à la fin de la période d'engagement suivant celle pour laquelle ils sont délivrés; les REC de longue durée expirent à la fin de la période de crédit pour les activités de projets de boisement ou reboisement pour laquelle ils ont été délivrés.

**Coûts de validation.** L'approche "prudente" préconisée par le MDP a mené à une situation dans laquelle chaque doute est considéré comme un défaut avéré et chaque incertitude entraîne non pas l'adoption d'une fourchette statistique pour une variable donnée mais sa valeur la plus modérée. Le procédé de validation est souvent retardé, du fait que les agences de validation exigent des visites et des jours de travail supplémentaires pour déterminer tout écart de ces valeurs modérées, ce qui entraîne des coûts de validation plus élevés.

**Coûts de la surveillance du carbone.** Les exigences de précision dans la mesure de C pendant la durée du projet sont extrêmement rigoureuses, ayant des incidences directes sur le nombre de placettes et la fréquence des activités de surveillance (et par conséquent sur les coûts).

**Coûts de vérification et de certification du carbone.** Bien qu'il n'y ait pas encore de processus de vérification dans les projets B/R-MDP, le manque d'expérience de toutes les parties intéressées entraîneront sûrement des coûts élevés de validation et de certification.

**Manque de financement.** Les réalisateurs de projets ont dû également affronter le gros problème de l'identification d'investisseurs ou de bailleurs de fonds dès les premiers stades d'élaboration de leurs projets. La mise au point de mécanismes de financement novateurs (par exemple, partenariat privé-public) pour des projets B/R-MDP est un défi majeur.

**Peu d'accès aux marchés.** L'exclusion des crédits carbone pour les forêts tropicales dans le Système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE a défavorablement influé sur l'apport de fonds pour des activités de projets B/R-MDP dans les forêts. En sus des défis techniques pour la promotion des B/R-MDP, l'intégration des crédits carbone pour les forêts tropicales dans les marchés de carbone existants comme le SEQUE aura une énorme influence sur les disponibilités de crédits carbone, alors qu'ils seraient tout à l'avantage non seulement de la conservation de la biodiversité mais aussi du piégeage du carbone entrepris avec la participation des populations autochtones et des communautés locales. L'identification d'orientations et d'incitations positives sur des questions relatives à la REDD, ainsi que le rôle de la conservation, de la GDF et de l'augmentation des stocks de carbone dans les forêts des pays en développement, sont tous spécifiés dans le Plan d'action de Bali de la CCNUCC. Si l'on veut que la CCNUCC parvienne à réduire les émissions tout en augmentant la séquestration de carbone en tant qu'activité essentielle d'atténuation, elle doit envisager d'élargir aux forêts les marchés des crédits carbone de manière à permettre aux Parties visées à l'Annexe I de satisfaire un pourcentage de leurs objectifs de réduction des émissions totales en achetant davantage de crédits carbone forestier. A cet égard, il y aurait lieu de revoir le plafond de 1% imposé à l'utilisation, par les pays visés à l'Annexe I, de crédits relatifs aux puits de projets B/R-MDP, en tenant compte également des avantages qu'offrent les crédits carbone forestier par rapport à ceux que fournit n'importe quel autre secteur.

## **Préoccupations de gouvernance relatives aux options d'atténuation en foresterie**

Les défis techniques de la comptabilisation des changements des stocks de carbone dans des forêts tropicales mis à part, une préoccupation majeure d'un grand nombre de ceux qui préconisent d'utiliser au maximum les options forestières d'atténuation pour contribuer au développement durable tient à l'impact de la gouvernance sur n'importe laquelle de ces options. Les Parties à la CCNUCC exigent un système régulateur qui favorise, ou tout au moins permet, l'exécution d'options d'atténuation coordonnées avec d'autres mesures prises dans le secteur forestier.

Une question clé à cet égard est la nécessité de clarifier les droits de propriété et d'usage non seulement des terres mais aussi des cinq réservoirs de carbone. Le fait que souvent les propriétaires de forêts n'en sont pas les utilisateurs, et vice-versa, influe sur la gestion forestière. Qui plus est, les centaines de millions de personnes qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts et utilisent les terres et les ressources forestières n'ont pas, ou peu, de droits garantis à ces terres et ressources. Dans beaucoup de cas, l'absence de droits et de tenure est directement liée à leur pauvreté et à la destruction et la dégradation de ces ressources.

Pour la première période d'engagement, les règles concernant les activités B/R-MDP exigent que "les changements de situation à l'intérieur du périmètre du projet qui ont des retombées sur le droit de propriété foncière ou les droits d'accès aux réservoirs de carbone" soient mis au clair et fassent l'objet d'une surveillance et d'une vérification (Déc. 19/CP.9). Lorsque la propriété des réservoirs est incertaine ou quand différents réservoirs de carbone appartiennent à différents propriétaires, il est extrêmement difficile de déterminer à qui reviennent les crédits carbone. Si la propriété des REC n'est pas claire, toute transaction du marché peut être remise en cause, entraînant de nombreuses difficultés pour les vendeurs et les acquéreurs de crédits. Cette difficulté peut être résolue au niveau de la législation nationale ou par le biais d'accords et de contrats spécifiques et clairs entre les propriétaires des réservoirs de carbone dans un projet donné.

En ce qui concerne le régime post-2012 sur les changements climatiques, les préoccupations relatives au MDP demeureront et de nouvelles préoccupations liées à la REDD et à la propriété des terres forestières prendront de l'importance. La question fondamentale persiste: à qui appartiennent les réductions d'émissions et, par conséquent, qui devrait être compensé pour leurs réductions? S'il existe un système de paiement (de caractère commercial ou non), comment ces paiements doivent-ils être répartis entre les propriétaires et les utilisateurs?

## **Conclusion**

Il reste moins d'un an avant la CP 15 de la CCNUCC à Copenhague pour revoir les modalités et les procédures des activités B/R-MDP. A moins d'apporter des modifications substantielles aux modalités et procédures actuelles, les projets B/R-MDP ont peu de chance de devenir plus courants dans les forêts tropicales au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

On peut espérer que les négociateurs du Protocole de Kyoto s'efforceront de faire simplifier et améliorer des conditions requises pour les projets B/R-MDP et qu'ils offriront des opportunités de crédit pour les activités de restauration et de gestion durable des forêts dans la deuxième période d'engagement. La formulation d'une décision à Copenhague sur la simplification des conditions relatives aux projets B/R-MDP dépendra de la façon dont les principales contraintes de ces projets seront définies, et d'une prise de conscience plus aiguë de ces questions par tous. L'application, aux puits de carbone dans les projets MDP, de mesures plus rationnelles et efficaces par rapport à leur coût aidera à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, du fait qu'elle permettra une rémunération pour l'important service fourni par cet écosystème.

## **Remerciement**

Nous remercions Jurgen Blaser et Promode Kant pour leurs contributions à cet article.

## **Références**

- Haite, E. 2004. *Estimating the Market Potential for the Clean Development Mechanism: Review of Models and Lessons Learned*. Banque mondiale, Washington DC, Etats-Unis.
- Robledo, C. 2004. *Evolution des négociations sur les changements climatiques*. OIBT Actualités des Forêts Tropicales 12:1.
- Robledo, C. 2004. *Developments in CCNUCC/IPCC Discussions Regarding Forests and Implications for Tropical Forests and Tropical Timber Producers*. Document OIBT E-C36-14.
- Robledo, C. and Blaser, J. 2008a. *Developments in CCNUCC/IPCC Discussions Regarding Forests and Implications for Tropical Forests and Tropical Timber Producers*. ITTO report E-C42-CRP1
- Robledo, C. and Blaser, J. 2008b. *Key issues on Land Use, Land Use Change and Forestry (LULUCF) with an Emphasis on Developing Country Perspectives*. PNUD, Bureau for Development Policy, Environment and Energy Group. New York.

# Echanges de carbone aux Philippines

**De nombreux défis à relever pour que les petits propriétaires puissent en bénéficier**

**Par Arturo E. Pasa**

Collège de foresterie et des ressources naturelles, Université de Visayas, Leyte, Philippines  
artpasa@yahoo.com



**Il faut longtemps pour faire pousser des arbres:** Si les échanges de carbone ne sont pas rentables, les petits propriétaires n'y participeront pas *Photo: A.E. Pasa*

Les forêts fournissent d'énormes services environnementaux à diverses sociétés sur terre. Toutefois, dans de nombreux pays - comme aux Philippines - la pression excessive qu'elles subissent à cause de la croissance démographique a sans arrêt endommagé ces écosystèmes. Les Philippines étaient en 1975 le principal producteur de bois durs tropicaux au monde, mais ce pays est maintenant devenu importateur de bois en 1994 (Chiong-Javier 2001). Le Gouvernement philippin a depuis conçu divers programmes afin de protéger et conserver ce qui reste des forêts<sup>1</sup>. Le Programme de gestion forestière à base communautaire (CBFMP), mis en place en 1995, reconnaît en particulier le rôle indispensable que jouent les habitants locaux dans la gestion de ce qui reste des ressources forestières du pays. Le centre d'attention de la gestion forestière a donc été reporté, des aspects techniques de la foresterie à des fins commerciales, à la foresterie sociale axée davantage sur les populations. Le scénario le plus récent suit un nouveau modèle de secteur forestier de petite échelle, portant sur une multiplicité de produits, intéressant les populations et où la gestion durable des forêts est assurée sur une base communautaire (Mangaoang 2002). Cependant, améliorer le statut socio-économique de la population rurale (en particulier des petits propriétaires) est encore une gageure pour le Gouvernement philippin.

**Le centre d'attention de la gestion forestière a donc été reporté, des aspects techniques de la foresterie à des fins commerciales, à la foresterie sociale axée davantage sur les populations.**

Une occasion s'offre aux paysans d'augmenter leurs revenus annuels sous une certaine forme de rémunération des services

<sup>1</sup> Ce sont les Programme intégré de foresterie sociale (ISFP), Programme de développement des zones de montagne (UDP), Programme national de boisement (NFP), Programme de gestion des terres forestières (FLMP), Projet en faveur des communautés montagnardes à faibles revenus (LIUCP), Programme de foresterie communautaire (PCP), Projet régional de gestion des ressources (RRMP), Projet du secteur de foresterie (FSP), et Programme de gestion forestière à base communautaire (CBFMP) (Harrison et al. 2005).

environnementaux qu'ils fournissent, étant donné que, sans aucun doute, dans leurs petites parcelles d'arboriculture et d'agroforesterie ainsi que dans le cadre des projets de gestion communautaire des forêts, la végétation piège et stocke le carbone, améliore la biodiversité de même qu'elle conserve les ressources du sol et de l'eau. Mais actuellement aux Philippines, on dispose de très peu d'information en ce qui concerne les primes à escompter, et les modalités de leur octroi pour les services environnementaux de la forêt. C'est en particulier vrai dans le cas des mécanismes du marché du carbone. Le présent article tente de combler ce manque d'information.

## **Rémunération des services environnementaux**

La rémunération - ou plus généralement, le paiement - des services environnementaux (PSE) est une initiative émergente dans le cadre de programmes de développement forestiers et agroforestiers. Par exemple, le programme RUPES (Récompense des populations pauvres des zones de montagne pour leurs services environnementaux) explore de nouvelles manières de lutter contre la pauvreté (Van Noordwijk 2007). L'objectif de ce programme est d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité des ressources des populations pauvres vivant dans les montagnes en Asie, en maintenant ou valorisant les fonctions de l'environnement (De Los Angeles 2007). Il se présente aux paysans des possibilités de maintenir ou de restaurer les fonctions de l'écosystème agricole local qui protègent les bassins versants, conservent la biodiversité et piègent le carbone: elles incluent des incitations financières et des ressources pour promouvoir la conservation. En outre, on voit émerger des mécanismes de caractère commercial qui offrent la possibilité de récompenser les communautés pauvres des montagnes si leur gestion des ressources naturelles est efficace et durable. Ces opportunités bénéficient du soutien de la volonté politique mondiale de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 (RUPES 2002).

Des essais sur le Programme RUPES ont été entrepris dans la réserve de Kalahan à Luçon aux Philippines et dans le bassin versant de Kulekhani au Népal (Chandler 2004). D'autres essais sont en cours dans la réserve de Bakun où vit une communauté culturelle indigène dans le nord de Luçon, ainsi qu'à Singkarak et Bungo en Indonésie (Van Noordwijk 2007). Bien qu'il n'existe encore aucun marché du carbone avec les deux sites d'essai aux Philippines, ils sont tous deux orientés vers cette possibilité (Pindog & Rice 2007).

## Echanges du carbone

Actuellement, les Philippines exécutent trois projets soutenus par la Banque mondiale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci incluent le projet de réhabilitation du bassin versant de Laguna Lake axé sur le reboisement et l'agroforesterie, le projet du bassin versant de Laguna de Bay axé sur la réduction des émissions de méthane provenant de projets de gestion des déchets, et le projet de North Wind Bangui Bay, à la pointe nord de Luçon, axé sur la production d'énergie sans émission de carbone (www.carbonfinance.org 2007).

Les propriétaires ont potentiellement la possibilité d'augmenter leurs revenus annuels par le biais d'échanges de carbone forestier. Calderon (2002) a fait observer que, malgré les incertitudes qui planent sur l'inclusion du carbone dans les projets de foresterie au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP), nombreuses sont les Parties qui se sont déjà engagées à des échanges de carbone forestier. Malgré les fluctuations du prix de la tonne de carbone, il est évident que des sommes d'argent considérables sont en jeu. En Australie, le marché à terme de Sydney a déjà mis en place un marché d'échanges de crédits carbone, et nombreux sont les émetteurs de carbone qui en acquièrent auprès de forestiers (AAS n.d. cité par Calderon 2002). En décembre 2006, le volume total négocié par le Chicago Climate Exchange (CCX) en vertu de son instrument financier sur le carbone (CFI) se montait à 10 272 400 tonnes métriques (Mt) de dioxyde de carbone, tandis que le marché à terme européen en avait négocié 443 496 000 Mt (CCX 2006).

## Défis

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le marché du carbone aux Philippines n'a pas attiré beaucoup l'attention des propriétaires. Ce sont aussi des problèmes qui doivent être surmontés. Ils sont décrits de manière assez détaillée ci-dessous.

### 1. Stabilité des prix et rentabilité du carbone

Le carbone en tant que produit sera échangé sous forme de certificats de réduction des émissions de carbone qui seront négociés entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix sera fixé à l'issue de l'interaction des parties intéressées. Pour les vendeurs, il s'agira surtout de savoir combien coûtera la mise en place et le maintien du projet de compensation du carbone, et de connaître aussi les valeurs ou les coûts d'opportunité auxquels ils renonceront. Quant aux acheteurs, il ne seront intéressés à des crédits carbone que si leur prix est inférieur au coût de la réduction de leurs émissions à la source (Calderon 2002). Ces forces du marché entraînent l'instabilité des prix du carbone par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le rapport du CCX sur le marché en 2006 a indiqué une fourchette des prix du carbone allant de 1,75 à 4,5 dollars la tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. Un paysan de Claveria, Misamis Oriental (Philippines) peut gagner en 120 jours 30 000 PHP, soit 640 dollars par hectare, de la culture du maïs. Cela signifie qu'en un an, ce paysan gagnerait 120 dollars (en supposant trois récoltes

par an). S'il a un hectare de terrain planté dix ans auparavant de Gmelina arborea, où 400 tiges ont atteint un diamètre moyen de 25 cm et une hauteur moyenne de 20 mètres, son revenu serait de 3383,65 dollars (en supposant que 45% de la biomasse ligneuse est du carbone, plus 15% pour les racines, les feuilles, les branches et les brindilles, à raison de 4,5 dollars la tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>). Mais ce profit n'est réalisé que dix ans après la plantation de Gmelina. Si les paysans de Claveria peuvent gagner plus de cinq fois par hectare après dix ans en plantant du maïs au lieu de Gmelina, il n'est pas surprenant que si peu d'entre eux se soient intéressés au marché du carbone forestier. En outre, les risques inhérents à la plantation d'arbres, à cause de maladies, de feux de forêt, et d'autres facteurs anthropiques (en raison de la longue période de croissance) sont très élevés. Mercado (2007) a conclu que le négoce de carbone ne pourrait attirer les habitants pauvres des zones rurales, que s'il existe un mécanisme d'échanges de carbone plus profitable.

### 2. Complexité des transactions et besoin de recourir à des intermédiaires

Comme aux Philippines, beaucoup de gens dans les pays du Sud-Est asiatique s'attendent à des rendements financiers substantiels de l'échange de carbone après un investissement de plusieurs années dans la ligniculture. Mais obtenir des fonds pour des projets de carbone forestier par le biais de projets de boisement et reboisement au titre du Mécanisme pour un développement propre (B/R-MDP) institué par le Protocole de Kyoto est une tâche ardue. Dans la plupart des cas, les petits propriétaires ne sont pas en mesure de faire seuls les démarches nécessaires. Au Viet Nam, la SNV (l'organisation néerlandaise pour le développement) sert d'intermédiaire pour aider les paysans à bénéficier du carbone forestier par des projets B/R-MDP (Doets 2007). Elle a entrepris cette tâche mais en dépit de ses efforts, bien des problèmes persistent, entre autres notamment l'inaccessibilité et la variabilité des données spatiales et foncières nécessaires pour monter un projet B/R-MDP (Doets, Sob & Tam 2006).

Ces expériences donnent un aperçu de la complexité des conditions à remplir avant de pouvoir bénéficier de projets de carbone forestier. La présence d'une agence intermédiaire officiellement désignée par le gouvernement pour aider les propriétaires est cruciale. Aux Philippines, le Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) pourrait jouer ce rôle étant donné qu'il a des bureaux régionaux à travers tout le pays qui pourraient aider les petits propriétaires à bénéficier de l'émergence du commerce du carbone.

### 3. Manque de clarté des systèmes d'échange

Il est nécessaire, pour attirer les petits propriétaires, que le système d'échanges du carbone soit clair et transparent et qu'il spécifie la méthode de quantification, les prix par tCO<sub>2</sub>éq., et les modalités de paiement et de récolte. S'il en était ainsi, les petits propriétaires auraient davantage la latitude de s'engager sur la voie de projets B/R-MDP ou de participer à des systèmes d'échanges du carbone. Un marché lucratif du carbone pourrait également se traduire par des fournitures plus importantes de bois à l'industrie, du fait que plus de paysans pratiqueraient la ligniculture. Plusieurs questions doivent encore être résolues, s'agissant des prix du carbone, des modalités de paiement, de la future utilisation des arbres adultes, du besoin de marchés régionaux où le bois récolté (qui passe par le marché du carbone) peut être vendu.

#### 4. Petits propriétaires, droits fonciers et de propriété

La question de propriété terrienne pose énormément de problèmes lorsqu'il s'agit d'incorporer les services environnementaux, relatifs en particulier au carbone, sous une forme commercialisable par des petits propriétaires. S'il est relativement facile de traiter les documents d'un seul gros propriétaire, cette tâche nécessite davantage d'effort pour intégrer les aspirations et les demandes variées des propriétaires de plantations d'arbres petites et morcelées. Ces difficultés sont susceptibles de dissuader les acheteurs de carbone de négocier avec des petits propriétaires terriens, à moins qu'un accord réciproque intervienne en douceur. En outre, beaucoup de petits paysans ne possèdent pas réellement les terres qu'ils cultivent. Dans ce cas, les vrais propriétaires prescrivent le mode d'utilisation des terres, ce qui pourrait empêcher la participation du métayer à un système de marché du carbone.

#### 5. Catastrophes naturelles

L'exécution d'un système de marché du carbone clair et transparent aux Philippines est compliquée encore plus par la fréquence des catastrophes naturelles (en particulier des typhons) qui ont coûté si cher au pays. Elles coûtent tous les ans des millions de dollars en dégâts aux routes, aux ponts et aux bâtiments publics. En raison de la prédominance de typhons destructeurs, le Conseil national des Philippines pour la coordination en cas de catastrophes naturelles doit proposer un système de sécurité pour les petits propriétaires de plantations d'arbres.

#### 6. Sécurité à long terme et participation des parties prenantes

De nombreux petits propriétaires ont, à juste titre, leurs doutes au sujet des dispositions préconisées par le gouvernement en matière d'allègement de la pauvreté. Dans le passé, le Gouvernement philippin a mis en train plusieurs initiatives de foresterie visant à supprimer la pauvreté dans les communautés rurales mais leur succès a été marginal. Ce n'est que si les petits propriétaires constatent que les échanges du carbone leur apportent réellement des avantages à long terme que leur participation à de tels systèmes sera assurée.

#### 7. Diffusion insuffisante de l'information

Les Philippines ont pris une initiative importante et innovatrice dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables lorsqu'a été conclu, au titre du MDP du Protocole de Kyoto, le premier accord d'achat de réduction des GES (ERPA) pour un projet d'éoliennes dans la région ANASE ([www.carbonfinance.org](http://www.carbonfinance.org) 2007). Le projet de réhabilitation du bassin versant de Laguna de Bay a également marqué un développement d'importance majeure pour les échanges de carbone aux Philippines potentiellement avantageux pour les petits propriétaires. Toutefois, l'information sur ce fait nouveau n'a pas atteint la majorité des propriétaires. Il est encore nécessaire de diffuser cette information de sorte que les diverses parties prenantes (y compris les propriétaires dans les îles de Visayas et de Mindanao) puissent prendre les mesures requises pour obtenir des avantages du marché du carbone dans le cadre de ces projets et d'autres.

### Conclusion

Le commerce du carbone est potentiellement un moyen par lequel les petits propriétaires pourraient améliorer les revenus qu'ils tirent des systèmes de petite ligniculture et d'agroforesterie. Si les problèmes décrits ci-dessus peuvent être résolus, par l'établissement d'un mécanisme commercial clair et transparent pour le carbone, les petits propriétaires de plantations d'arbres pourront en attendre des bénéfices. Les propriétaires des sites sélectionnés dans la province de Leyte comptent déjà sur le Gouvernement philippin et les organisations non gouvernementales pour les aider à jouer un plus grand rôle en matière d'échanges du carbone dans le pays.

Le Gouvernement philippin a l'intention de mettre en place un programme PSE dans le pays. Le 9 mars 2007, il a conduit le Forum national multi-sectoriel sur "L'établissement des coûts des services environnementaux: Incidences sur

les politiques", en tant que reconnaissance officielle du programme PSE dans la formulation des politiques. Cependant, la mise en oeuvre de ce programme, telle qu'articulée au cours de ce forum est encore problématique. Malgré les progrès initiaux accomplis (par exemple les trois projets soutenus par la Banque mondiale), il importe d'élargir la portée des projets au niveau national.

Le Gouvernement a un rôle évident à jouer pour garantir que les propriétaires et les populations pauvres des zones rurales tirent des avantages financiers de ces mécanismes, y compris l'établissement de liens entre les acheteurs et les vendeurs de carbone, des services de vulgarisation destinés aux paysans ligniculteurs, etc. La mise en oeuvre réussie d'un système clair et profitable d'échanges de carbone dans le pays non seulement apportera des avantages aux petits propriétaires mais il augmentera également les fournitures de bois à l'industrie.

### Références

- Aggangan, R.T. and Faylon, P.S. 2005. *Research and development priorities for smallholder forestry in the Philippines*. In: Proceedings from the End-of-project Workshop, Ormoc City, the Philippines, ACIAR Smallholder Forestry Project ASEM/2000/088, The University of Queensland, Gatton.
- Calderon, M.M. 2002. *Opportunities and challenges for a carbon market for the Philippine Forestry Sector*. Journal of Environmental Science and Management 4(1-2): 14-28.
- Capoor, K. and P. Ambrosi. 2007. *State and Trends of the Carbon Market 2007*. Banque mondiale, Washington D.C.
- CCX (Chicago Climate Exchange) 2006. *CCX Market report*. Volume iii, No. 12. 190 South LaSalle Street, Suite 1100, Chicago.
- Chandler, F.J.C. 2004. *Making markets for forest communities: linking communities, markets, and conservation in the Asia-Pacific region - the RUPES project*. In: Proceedings of the Seoul Workshop on Forest for Poverty Reduction: Opportunities with Clean Development Mechanism, Environmental Services and Biodiversity.
- Chiong-Javier, M. 2001. *Local organizations in the upland natural resources management in the Philippines: country overview*. Paper presented to the SANREM Conference on Local Governance of Natural Resource Management in Southeast Asia, Manille, 28-30 mai 2001.
- De Los Angeles, M. 2007. Communication personnelle. Consultant en matière d'économie de l'environnement, Institut de la Banque mondiale, Washington D.C.
- Doets, C. 2007. Personal communication. Advisor, Collaborative Forest Management for SNV Netherlands Development Organization, Viet Nam.
- Doets, C., Son, N.V. and Tam, L.V. 2006. *The Golden Forest-practical guidelines for AR-CDM project activities in Vietnam*. Hanoi, Viet Nam.
- Emtage, N.F. and Suh, J. 2005. *Socio-economic factors affecting smallholder tree planting and management intentions in Leyte Province, the Philippines*. In: the Proceedings from the End-of-project Workshop, Ormoc City, the Philippines, ACIAR Smallholder Forestry Project ASEM/2000/088. The University of Queensland, Gatton.
- GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat) 2007. *4th Assessment Report*. [http://en.wikipedia.org/wiki/IPCC\\_Fourth\\_Assessment\\_Report](http://en.wikipedia.org/wiki/IPCC_Fourth_Assessment_Report). Référence 23/04/07.
- Harrison, S.R., Emtage, N.F. and Nasayao, B.E. 2005. *Past and present forestry support programs in the Philippines, and lessons for the future*. Small-scale Forest Economics, Management and Policy, 3(3): 303-317.
- Lean, G., Hinrichsen, D. and Markham A. 1990. *WWF Atlas of the Environment*. Prentice Hall, New York.
- Magcale-Macandog, D.B. 2000. *Status of the GHG inventory for the LUCF sector in the Philippines, Thailand, and Indonesia*. Proceedings of the IGES/NIES Workshop on GHG inventories for Asia-Pacific Region. Institute for Global Environmental Strategies, Japon.
- Mangaoang, E.O. 2002. *A forester's perspective of the socio-economic information requirements for forestry in Leyte*. In: Socio-Economic Research Methods in Forestry: A Training Manual Cooperative Research Centre for Tropical Rainforest Ecology and Management (Rainforest CRC), Cairns, Australia.
- Marasine, T.N. 2007. Communication personnelle. Chercheur sur les changements climatiques et les services environnementaux, Université du sud Queensland, Toowoomba, Queensland.
- Mercado, A. Jr. 2007. Communication personnelle. Coordinateur, Centre mondial d'agroforesterie, Mindanao, Philippines.
- Pasa, A.E. 2006. *Assessment of Environmental Services towards Rewarding a CBFM Project in Midwestern Leyte Province, the Philippines*. Mémoire de doctorat, Collège de foresterie et des ressources naturelles, Université des Philippines, Los Baños, Laguna.
- Pindog, M. and Rice, D. 2007. Communication personnelle. Coordinateurs, RUPES Kalahan, Sta. Fe, Nueva Viscaya, Philippines.
- RUPES. 2002. *Primer on Developing Mechanisms for Rewarding the Upland Poor in Asia for Environmental Services they Provide*. Centre mondial d'agroforesterie, Los Baños, Laguna, Philippines.
- Van Noordwijk, M. 2007. Communication personnelle. Coordinateur régional ICRAF pour le sud-est asiatique, Bogor, Indonésie.
- [www.carbonfinance.org](http://www.carbonfinance.org). 2007. *World Bank-supported GHG emission reduction projects in the Philippines*. Référence 05/09/07



# Emergence du marché du carbone pour l'utilisation des terres

**Mouvement régulateur et croissance de normes fiables**

**Par Michael A. Cullen<sup>1</sup> et Leslie L. Durschinger<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Directeur général,  
Terra Global Capital  
michael.cullen@  
erraglobalcapital.com

<sup>2</sup> Fondateur et Directeur général,  
Terra Global Capital  
leslie.durschinger@  
terraglobalcapital.com



**L'horizon se lève:** Les crédits carbone peuvent valoriser les forêts tropicales bien gérées. *Photo: H. Castro*

Il est largement admis que des utilisations de terres qui ont un impact préjudiciable produisent au moins 18% du total des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde, la plupart dues au déboisement.<sup>1</sup> La FAO estime que la perte totale de forêts atteint environ 13 millions d'hectares par an, soit plus ou moins la superficie de la Suisse, libérant environ 1650 MtCO<sub>2</sub> tous les ans. En dépit de cette importante contribution au total des émissions, les projets portant sur l'utilisation des terres représentent moins de 1% du marché officiel de compensation du carbone.<sup>2</sup> La Banque mondiale a estimé que le marché du carbone qui se développe rapidement dans le monde équivalait à un montant de plus de 64 milliards de dollars des Etats-Unis en 2007, soit plus que doublant les 31 milliards de dollars de l'année précédente. On estime que le marché dépassait 100 milliards de dollars en 2008. Les projets de réduction des émissions (compensations) représentaient 21% du total en 2007, et le restant des allocations accordées par des gouvernements dans le cadre de systèmes régulateurs d'échange de quotas d'émission de l'UE (SCEQUE). Les transactions volontaires pour des projets de réduction et de compensation des émissions de carbone se sont chiffrées à 265 millions de dollars en 2007.<sup>3</sup>

Jusqu'en octobre 2008, un seul projet de boisement/reboisement (B/R) avait été approuvé et enregistré au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Trente-deux autres projets B/R ont été soumis aux fins d'enregistrement au titre du MDP et sont actuellement examinés. L'inconvénient des projets B/R-MDP c'est qu'ils ne sont pas acceptés par le système SCEQUE actuel et qu'ils sont négociés exclusivement sur le marché volontaire.

**La Banque mondiale a estimé que le marché du carbone qui se développe rapidement dans le monde équivalait à un montant de plus de 64 milliards de dollars des Etats-Unis en 2007, soit plus que doublant les 31 milliards de dollars de l'année précédente.**

En 2007, 18% du volume total négocié sur le marché volontaire portait sur des projets concernant la foresterie et les sols agricoles.<sup>4</sup> Les projets de crédits relatifs à l'utilisation des terres sont souvent négociés à des taux beaucoup plus bas comparés à d'autres types

de projets, tels que ceux qui portent sur l'énergie renouvelable, le gaz industriel, ou le remplacement de combustibles. Quoi qu'il en soit, les acheteurs et vendeurs du marché volontaire motivés par les systèmes régulateurs émergents se montrent de plus en plus intéressés par l'acquisition de crédits pour des projets précédemment désignés sous l'appellation LULUCF (Utilisation et changement d'affectation des terres et foresterie), et désormais appelés AFOLU (Agriculture, foresterie, et utilisation des terres). Cette nouvelle désignation représente un éventail plus large de types de projets comprenant des boisements et reboisements, l'amélioration de la gestion des forêts, la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) et la gestion des terres agricoles.

## **Évolution du cadre régulateur**

Le moteur de l'expansion du marché des crédits pour des projets concernant l'utilisation des terres résulte de changements des conditions de sa réglementation. L'UE a récemment pris l'engagement de s'attaquer au problème global du déboisement. En l'absence de l'acceptation par les instances régulatrices, les projets AFOLU intéressent de plus en plus, à titre volontaire, les acheteurs institutionnels et les détaillants.

Le Japon a récemment annoncé qu'il établira un plan volontaire de réduction des émissions, selon lequel les entreprises accepteront volontairement de réduire leurs émissions. Il s'agira encore de déterminer les prix et l'attribution des prestations et le Gouvernement japonais est peu enclin à imposer des mesures obligatoires d'application conforme. Néanmoins, le Japon a joué un rôle important sur le marché mondial du carbone et a largement soutenu les projets de foresterie.

Lorsque le nouveau Gouvernement australien est venu au pouvoir en décembre 2007, il a immédiatement signé l'accord de Kyoto et a entrepris de mettre en place ses propres règles sur les réductions de GES. L'Australie a créé une bourse sur le climat pour commercer à négocier des quotas d'émission. Elle a proposé de reconnaître des crédits pour l'utilisation de terres agricoles et la foresterie et semble être sur la bonne voie pour atteindre les

cibles fixées dans le Protocole de Kyoto en matière de réduction des émissions.

Dans l'attente d'une législation fédérale aux Etats-Unis, des initiatives régionales de législation en vue de limiter les émissions de GES en fixant un plafond et en élaborant des systèmes d'échanges, des projets nationaux et internationaux de foresterie sont pris en considération en tant que compensations. Etant donné l'ampleur du marché régulateur des Etats-Unis, l'impact sur la demande de crédits pour l'utilisation des terres sera considérable. La loi Dingell-Boucher actuellement proposée à la Chambre des Représentants des Etats-Unis inclut deux dispositions concernant des crédits de compensation pour le carbone destinées à respecter les obligations de conformité du futur programme de limitation et d'échanges. Une des dispositions de la législation crée un programme de compensation aux Etats-Unis, permettant à des projets admissibles de réduction des émissions au niveau du pays de bénéficier de crédits à utiliser dans le cadre du programme de limitation et d'échanges. Sans compter les crédits accordés pour des projets de captage et suppression du méthane, cette disposition spécifie que seraient inclus les projets de B/R, de gestion forestière, de réduction du déboisement et d'agriculture. La seconde disposition crée un programme international de compensation des émissions qui autorise l'utilisation des crédits obtenus dans le cadre de projets internationaux à des fins de conformité, et précise en particulier que les projets de restauration et de conservation feront partie des types de projets admissibles.

### Normes du marché

A Bali (décembre 2007), la CCNUCC a inclus la REDD dans sa carte de route pour après 2012, davantage de détails devant sans doute résulter de sa prochaine Conférence des Parties en décembre 2009. La Banque mondiale, par l'intermédiaire de son Fonds de Partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, soutient les actions réduisant/évitant le déboisement au niveau des pays. En outre, le marché volontaire pour des projets AFOLU se développe et gagne en crédibilité auprès des participants aux échanges. A ce jour, six projets, associant le B/R et la REDD, ont été approuvés au titre du Standard CCBS (Climat, Communauté et Biodiversité) et dix autres sont actuellement soumis à l'audit. Le CCBS pose des conditions limitées pour la comptabilisation du carbone dans les projets AFOLU, mais il définit des paramètres de valeur en ce qui concerne les avantages sociaux et la biodiversité. En revanche, le Standard pour la compensation volontaire du carbone (VCS) donne des conseils sur la comptabilisation précise des stocks de carbone, les fuites et l'additionalité, bien qu'aucune méthodologie n'ait

été approuvée jusqu'à présent. La Terra Global Capital a proposé la première VCS-REDD en septembre 2008, laquelle est actuellement validée par des tiers. On s'attend à ce que cette méthodologie soit la première approuvée au titre du VCS pour la REDD.

La croissance du marché est stimulée par ces standards qui assurent la transparence aux acheteurs et vendeurs, définissent des méthodes solides et crédibles pour comptabiliser le carbone, et des processus d'enregistrement simples et rentables. Mais les approches méthodologiques des divers standards évoluent à mesure qu'elles cherchent à quantifier les bases de référence, les fuites et l'additionalité pour des types de projets AFOLU très variés. Les deux principaux standards actuellement admis pour les projets AFOLU sont le VCS et le MDP. Ceux-ci diffèrent énormément quant aux types de projets acceptés et aux particularités des terres admissibles (Tableau 1).

### Prix

Les prix du marché des crédits carbone pour les projets de REDD sont extrêmement variables et difficiles à comparer en raison des différences de conditions. Sur la base d'un petit échantillon seulement, on a constaté à ce jour qu'ils allaient de 2 à 12 dollars la tonne. Bien que la contribution des VCS et de l'enregistrement au titre du CCBS garantissent un degré élevé de comptabilisation du carbone et d'avantages sociaux et en matière de biodiversité, on ne sait pas dans quelle mesure le marché accordera une valeur supplémentaire en fonction de l'enregistrement à la fois du CCBS et du VCS. Néanmoins, on prévoit que les projets de REDD en général occuperont une place importante sur le marché des compensations dans le monde entier.

En ce qui concerne l'utilisation des terres, les différences de prix sur le marché des crédits carbone sont fréquentes car ils s'appliquent à différents types de projets et les motivations des acheteurs varient considérablement. Les prix sont conditionnés par le cadre régulateur et les normes auxquelles ils ont été soumis, et reflètent la valeur relative et les risques qu'ils représentent pour les acheteurs potentiels. Une enquête sur le marché volontaire menée récemment par Ecosystems Marketplace a fait ressortir que, par tonne de CO<sub>2</sub>, les prix des transactions volontaires étaient les suivants:

- Plantation de B/R-monoculture - 8,20 dollars la tonne
- Restauration en B/R d'espèces naturelles - 6,20 dollars la tonne
- Déboisement évité - 4,80 dollars la tonne
- Terre agricole - 3,90 dollars la tonne<sup>5</sup>.

### Moteurs accessoires de la demande

La législation imminente aux niveaux tant national que régional aux Etats-Unis et la mise en place de systèmes de limitation et d'échanges en UE, Australie et Japon, signifient que les limitations d'émissions continueront à se faire plus rigoureuses et que les coûts de conformité sont susceptibles d'augmenter. Par conséquent, il est indispensable de trouver des solutions d'atténuation rentables, étant donné notamment la récente crise économique. Les crédits pour des projets

### Le VCS en tête

Tableau 1. Types de projets d'utilisation des terres et normes de carbone applicables

CATEGORIE	EXEMPLES	MDP	VCS
Boisement/reboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'arbres avec ou sans récolte sur des terres déboisées</li> <li>• Agroforesterie sur des terres déboisées</li> <li>• Affectation à la régénération naturelle (ARN) sur des terres déboisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul> déboisement avant 1990	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul> déboisement >10 ans avant le début du projet
Déboisement évité (REDD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la dégradation et du déboisement</li> <li>• Plantation d'enrichissement ou ARN sur des terres dégradées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>
Gestion forestière améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conversion de récoltes commerciales de bois à récoltes durables</li> <li>• Prolongation des périodes de rotation des récoltes</li> <li>• Autres traitements pour la restauration des valeurs forestières</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>
Gestion de terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Labourage de restauration</li> <li>• Apport d'engrais optimisé (réduction des émissions de N<sub>2</sub>O)</li> <li>• Gestion améliorée de l'eau, riz (réduction de CH<sub>4</sub>)</li> <li>• Gestion des pâturages extensifs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>

d'utilisation des terres continueront à représenter une solution d'atténuation à faible ou moyen coût pour assurer la conformité à ces systèmes régulateurs<sup>6</sup>, et pour les acheteurs volontaires. Dans la prévision que le marché volontaire aux Etats-Unis atteindra 50 milliards de dollars en 2012, la demande relative à des projets d'utilisation des terres qui procureront aux acheteurs volontaires les avantages accessoires<sup>7</sup> qu'ils recherchent, aura des incidences sur la croissance du marché pour des crédits destinés à l'utilisation de terres. Aux fins d'une conformité anticipée des sociétés et des investisseurs, le marché des Etats-Unis, qui atteindra probablement 1 trillion de dollars en 2020, fournit une occasion d'investir sans tarder en prévision de réglementations plus rigoureuses et de majorations des prix. Les crédits de compensation pour des projets de foresterie étant spécifiquement autorisés dans toutes les versions de la législation proposée aux Etats-Unis<sup>8</sup>, il est à prévoir que la demande de pré-conformité pour des projets AFOLU augmentera au cours des 2 à 5 années à venir.

En ce qui concerne la foresterie, les marchés de conformité de Kyoto sont actuellement limités (le MDP ne tient compte que des boisements et reboisements). Les sociétés ayant des objectifs de responsabilité sociale (SRS) ont récemment davantage cherché à acheter des crédits pour utilisation des terres, lorsqu'elles ont commencé à comprendre les questions de permanence et de temps requis pour les compensations par rapport à leurs émissions. Ces sociétés s'intéressent réellement aux projets d'utilisation des terres en tant que source de compensation rentable et, en outre, à la valeur des avantages complémentaires que représentent une plus grande biodiversité, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les acheteurs se concentrent souvent sur deux questions en dehors de l'importance qu'ils attribuent à la précision du comptage du carbone. La première est la permanence: la notion que les compensations créées et vendues pour un projet ne seront pas compromises par des événements naturels ou anthropiques qui libèrent le carbone précédemment séquestré par le projet. La seconde est l'additionnalité: la confirmation que le projet se traduira par moins d'émissions de gaz à effet de serre que cela n'aurait été le cas en l'absence du projet.

Actuellement, les acheteurs sont classés selon les catégories suivantes:

- Acheteurs satisfaisant les normes de conformité, qui ont besoin d'acheter des compensations pour respecter les limites réglementaires;
- Les sociétés SRS qui achètent des crédits pour atteindre des objectifs de responsabilité en matière d'environnement;
- Les acheteurs n'ayant pas encore atteint le stade de conformité ou entités lançant une action anticipative, qui devront par la suite se conformer à une norme;
- Les spéculateurs ou investisseurs qui souhaitent tirer profit d'éventuelles futures augmentations des prix; et
- Les détaillants qui veulent agir à titre personnel pour compenser leur empreinte carbone.

Bien que tous ces acheteurs aient des motivations différentes et leurs propres objectifs quant aux prix, ils doivent tous compter sur des normes transparentes pour la comptabilisation du carbone et comprendre le risque lié à leurs achats de compensation carbone.

## Les projets AFOLU peuvent-ils être proposés au marché selon les besoins?

On estime que le reboisement de 1% seulement des terres tropicales éligibles pourrait se solder par 5 milliards de dollars en crédits carbone<sup>9</sup>. Tous les ans aux Etats-Unis, le carbone émis représente 8 milliards de dollars (évalué à 5 dollars la tonne) à cause du déboisement. Ainsi, les possibilités de réduire les GES par le biais d'activités de B/R et de REDD sont considérables. Toutefois, si les forêts doivent être replantées, stabilisées, ou le déboisement évité, les réalisateurs de tels projets auront besoin d'expertise, de capital, et d'appui technique s'ils veulent porter sur le marché des projets crédibles et les mettre en oeuvre. Il est également possible que d'autres écosystèmes faisant l'objet de crédits, par exemple sur la qualité de l'eau, la biodiversité et l'allègement de la pauvreté, puissent attirer des acheteurs supplémentaires et des valeurs plus élevées pour des co-avantages regroupés. La délivrance de crédits pour des projets AFOLU sera liée à la mise à disposition de

fonds, de normes et d'expertise technique aux réalisateurs de projets.

Mettre des projets AFOLU sur le marché est une affaire complexe. Les projets mettent en jeu de multiples parties prenantes et exigent des contributions et une coordination à travers le pays, un ensemble d'aptitudes techniques qui ne sont aisément disponibles dans de nombreux pays en développement, de même qu'un degré élevé de motivation de la part des participants locaux. Au niveau des pays, les compétences techniques nécessaires pour gérer l'exécution et la surveillance des projets exigent des capacités au niveau local pour assurer le succès.

Souvent les projets ont besoin d'avances de fonds pour subvenir aux coûts de l'élaboration des projets et mesurer le carbone. La mise à disposition de ces fonds sans tarder offre la meilleure chance de succès du projet. En outre, il s'agit d'établir qui est le propriétaire légal des crédits, et comment la transaction peut être structurée de manière à garantir que les crédits ne sont vendus qu'une seule fois et qu'un tiers valable est en mesure de contresigner l'accord d'achat sur la réduction des émissions avec les acheteurs. Dans de nombreux pays, on ne sait pas clairement à qui appartiennent les crédits de carbone, s'il est réellement propriétaire des terres, locataire à long terme et/ou chargé de l'exécution des activités du projet. Par conséquent, il faut prévoir des accords entre les propriétaires potentiels des crédits afin de garantir que les droits aux crédits sont clairs pour toutes les parties.

Enfin, pour s'assurer que les revenus puissent affluer de manière équitable vers les multiples participants, y compris les communautés locales, les flux de revenus doivent être prévus avec exactitude et des mécanismes doivent être mis en place pour répartir les avantages tirés du carbone. Cela signifie que tous les aspects financiers du projet doivent être attentivement planifiés et surveillés efficacement, de sorte que tous les coûts et revenus puissent être comptabilisés et que les paiements soient effectués opportunément et systématiquement.

## Conclusion

Le marché AFOLU du carbone se développe à un rythme rapide. La demande de crédits de compensation relatifs à des terres ne manquera pas d'augmenter en fonction des changements des systèmes régulateurs des pays industrialisés, et aussi parce qu'il n'existe aucune autre source qui puisse éventuellement répondre à cette demande croissante. Les questions de comptage, de permanence, d'additionnalité et de risque des projets AFOLU seront mieux comprises et gérées et, à mesure que le marché mûrira, le nombre d'acheteurs et d'investisseurs anticipatifs augmentera. Cette maturation se produira à mesure que des projets de qualité seront présentés au marché, que des normes transparentes et rigoureuses seront appliquées, que des compétences techniques suffisantes pour mesurer le carbone seront développées et que des fonds adéquats pour lancer les projets seront obtenus efficacement.

## Références

- <sup>1</sup> GIEC. Quatrième rapport d'évaluation, 2007, adapté des statistiques de Olivier et al., 2005 et 2006.
- <sup>2</sup> CCNUCC. Répartition des projets du MDP par type. Mise à jour le 27/10/08.
- <sup>3</sup> Banque mondiale "Etat et tendances du marché du carbone, 2008."
- <sup>4</sup> "Forging a New Frontier: State of the Voluntary Carbon Markets", 2008. Ecosystems Marketplace, New Carbon Finance.
- <sup>5</sup> "State of the Voluntary Carbon Market", Ecosystems Marketplace, 2008.
- <sup>6</sup> "A Cost Curve for Greenhouse Gas Reduction", McKinsey Quarterly, 2007 Number 1.
- <sup>7</sup> Environment Finance "A trillion dollar marketplace", by Gareth Phillips and Assaad Razzouk, March 2007.
- <sup>8</sup> New Carbon Finance, Feb 2008.
- <sup>9</sup> Voir "Carbon Mitigation Potential and Forestry Options in Brazil, China, India, Indonesia, Mexico, Philippines and Tanzania" by Sathaye et al.

**Les forêts peuvent fournir aux pays tropicaux une source d'énergie renouvelable neutre en carbone**

**Par Peter Schroeder<sup>1</sup>,  
Tetra Yanuariadi<sup>2</sup>  
et Hwan Ok Ma<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Consultant  
*p.h.c.schroeder@web.de*

<sup>2</sup> Directeurs de projets, Secrétariat de l'OIBT  
*tetra@itto.or.jp*  
*ma@itto.or.jp*



**Potentiel énergétique:** Déchets de bois dans une scierie au Cameroun. *Photo: T. Yanuariadi*

Pendant de nombreuses années, les avantages socio-économiques et environnementaux de la dendroénergie basée sur les forêts, source d'énergie presque neutre en carbone, ont été dédaignés ou sous-estimés. Voici enfin qu'on commence à reconnaître les atouts que représente la dendroénergie pour la foresterie, mais il faut encore qu'elle soit appréciée à sa juste valeur et prise en compte dans les politiques et les stratégies liées aux forêts et au bois.

## **Progrès des énergies renouvelables**

La bioénergie et le rôle des ressources forestières figuraient parmi les thèmes principaux examinés à la Conférence sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome en juin 2008 ainsi qu'au cours des délibérations sur l'énergie lors de deux sommets du G8: à Heiligendamm (Allemagne) en 2007 et à Hokkaido (Japon) en 2008. A la 14<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Poznan (Pologne) en décembre 2008, les forêts étaient au coeur même des débats.

***Voici enfin qu'on commence à reconnaître les atouts que représente la dendroénergie pour la foresterie, mais il faut encore qu'elle soit appréciée à sa juste valeur et prise en compte dans les politiques et les stratégies liées aux forêts et au bois.***

Les récentes évaluations en profondeur, qui comparaient les avantages économiques et environnementaux des différentes technologies et manières de produire de l'énergie à partir de ressources énergétiques renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique, biomasse), ont donné des résultats très favorables au sujet de la biomasse ligneuse. Une analyse réalisée en Allemagne a montré que la dendroénergie (bois et copeaux) présentait un avantage exceptionnel par comparaison avec la bioénergie d'origine agricole (biocarburants, biogaz) en termes de réduction de CO<sub>2</sub>, de coûts des réductions de CO<sub>2</sub> et d'autres paramètres des mesures préconisées (Figure 1). Sur cette base, il a été recommandé que les politiques relatives à la production

de bioénergie en Allemagne soient davantage axées sur la lignocellulose (bois), les systèmes de cogénération pour le conditionnement de copeaux et le chauffage d'installations, le rendement énergétique, l'amélioration du rendement matière (réduisant l'empreinte carbone) et les économies d'énergie en vue d'atteindre globalement les objectifs socio-économiques et ceux des politiques concernant l'environnement.

## **Opportunité en matière de politique forestière**

Plusieurs études parrainées par l'OIBT ont montré que des volumes considérables de résidus en bois – jusqu'à 50% ou plus – résultant des opérations forestières et dans les industries du bois des pays tropicaux sont inutilisés. Au Brésil, par exemple, les résidus des coupes, qui atteignent 600 millions de tonnes par an, pourraient être utilisés pour produire 36 000 mégawatts d'électricité, l'équivalent de trois grandes stations hydroélectriques. La figure 2 montre les différents types de pertes occasionnées à chaque étape de la chaîne de production des bois tropicaux.

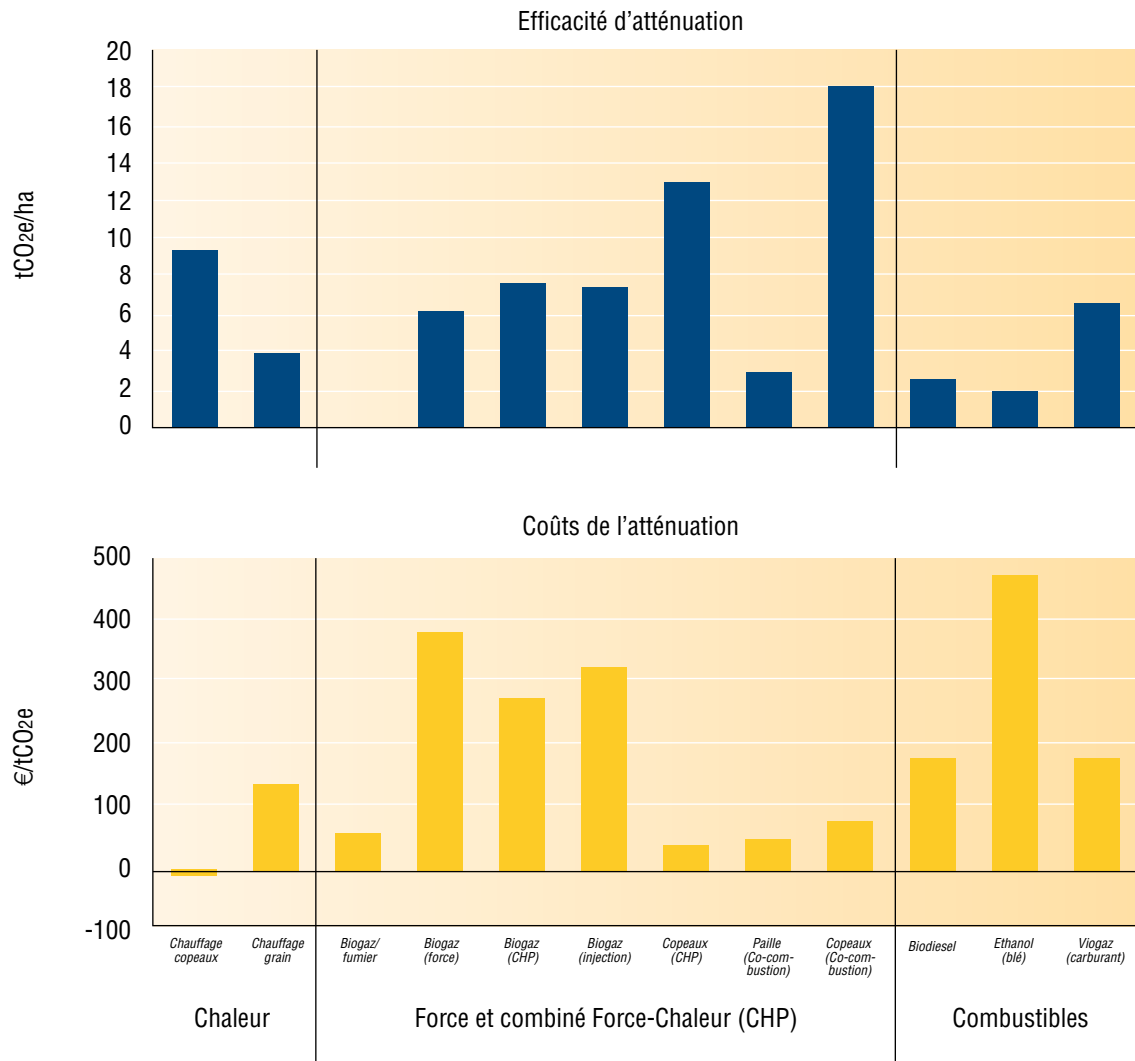
Le secteur de la foresterie et du bois pourrait réaliser des gains substantiels en se mettant à développer et exploiter les avantages des ressources énergétiques à base de bois. La conversion des résidus et déchets de bois en production d'énergie offre des perspectives exceptionnelles de valorisation et d'enrichissement. Les entreprises du bois ont toutes les chances d'augmenter leur rentabilité, et les pays de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. De plus, les gains ainsi réalisés dans le secteur forestier augmenteront la viabilité financière de la gestion durable des forêts (GDF)

## **La dendroénergie respecte l'environnement**

Dans beaucoup de pays, le bois reprend l'avantage qu'il avait perdu en tant source renouvelable et matière première énergétique n'ayant pas d'effet perturbateur sur le climat. Par ailleurs, la persistance des taux élevés de déboisement dans les tropiques,

## Facteurs d'atténuation

Figure 1. Atténuation des émissions de GES



Source: Adapté de Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection (2007).

et ce qu'elle signifie pour les changements climatiques, la biodiversité et d'autres valeurs forestières, donne lieu à de fortes préoccupations. Les causes sous-jacentes du déboisement sont diverses, mais ce qui l'influence le plus est sans doute l'avantage concurrentiel que représente la conversion des forêts naturelles à l'agriculture. Dans de nombreux pays, y compris sous les tropiques, les forêts plantées viennent de plus en plus remplacer les forêts naturelles en tant que source primaire d'approvisionnement en bois d'œuvre et bois de feu. L'utilisation des résidus de bois pour la production d'énergie offre une manière de plus de valoriser les forêts naturelles, augmentant leur viabilité financière et, peut-être, aidant à limiter le taux de conversion à d'autres fins.

Le potentiel des forêts, du bois et de la dendroénergie de contribuer à l'atténuation du changement climatique n'est désormais presque plus controversé. Il semble aussi que l'on comprenne de plus en plus que les revenus tirés de la biomasse ligneuse et les crédits accordés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par exemple, à travers le Mécanisme pour un développement propre) offrent un potentiel considérable d'appui à la réalisation des objectifs de politiques forestières préconisant la GDF

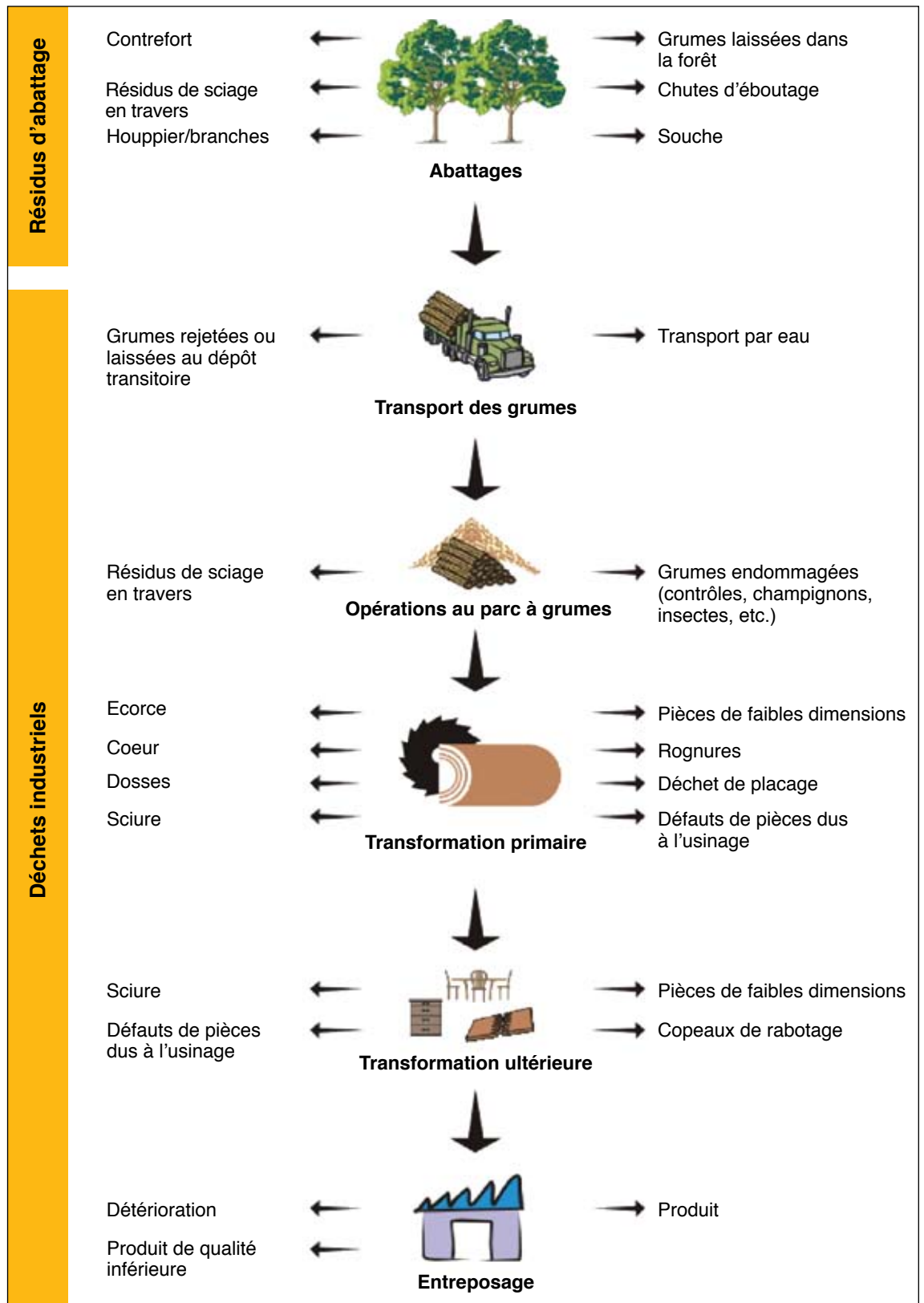
## Les arbres, source d'énergie

A Hanovre (Allemagne) en 2007, l'OIBT a collaboré avec la FAO à la tenue d'une conférence internationale sur la dendroénergie (voir les éditions récentes), laquelle a émis cinq messages d'importance primordiale:

1. la dendroénergie offre aux pays des possibilités d'améliorer leur sécurité énergétique;
2. la dendroénergie peut réduire les émissions de gaz à effet de serre;
3. l'utilisation des résidus et des déchets de bois permet aux industries de foresterie et du bois d'accroître leurs revenus et la rentabilité de leurs opérations et d'améliorer l'efficacité énergétique;
4. le secteur dendroénergétique doit être développé sur la base de la GDF; et
5. le développement de la dendroénergie dans les pays tropicaux doit être soutenu par la communauté internationale, notamment par le transfert de technologies pertinentes, d'investissements et du renforcement des capacités.

## Provenance des déchets

Figure 2. Génération de déchets par la chaîne de production des bois tropicaux



La Conférence a également énoncé quatre principes qui devraient guider le développement du secteur de la dendroénergie :

1. la dendroénergie est un secteur qui se développe rapidement. Il est justifié de procéder à des recherches exhaustives sur son potentiel et sur les politiques et autres mesures nécessaires pour la stimuler au niveau des pays;
2. les mesures visant à augmenter l'utilisation de la dendroénergie doivent toujours rester dans les limites de la GDF;
3. les politiques conditionnant la dendroénergie, et leur application, ne devraient pas créer de distorsions excessives du marché; et

4. le transfert aux pays en développement de technologies relatives à l'efficacité énergétique et au rendement matière pour la dendroénergie doit être prioritaire.

En novembre 2007, l'OIBT a décidé de donner suite à cette conférence en lançant et en soutenant le développement de la dendroénergie dans les pays tropicaux producteurs de bois, par le biais d'études et de trois forums régionaux sur la dendroénergie, respectivement en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine. Chacun de ces forums devait être axé sur la promotion de la dendroénergie utilisant les résidus et les déchets de bois.

En coopération avec la FAO, l'OIBT a organisé comme prévu un forum régional en Afrique (Douala, Cameroun, septembre 2008, avec le concours de la GTZ) et un autre dans la région Asie-Pacifique (Jakarta, Indonésie, octobre 2008). Les conclusions de ces deux rencontres ont confirmé non seulement le besoin de poursuivre l'action en vue d'améliorer la prise de conscience du potentiel de la dendroénergie dans les pays membres, mais également la nécessité de tracer une carte de route pour promouvoir le futur développement de la dendroénergie dans les pays producteurs de l'OIBT. Un troisième forum régional est projeté au Brésil pour l'Amérique latine et les Caraïbes en juin 2009.

Peu de pays producteurs de l'OIBT possèdent des bases de données fiables sur le potentiel d'approvisionnement en déchets ligneux résultant des opérations forestières et de la transformation du bois, encore que certains aient tiré bénéfice des projets de la FAO fondés sur le système WISDOM pour évaluer et localiser les ressources en bois-énergie et promouvoir l'utilisation d'une terminologie normalisée. De nombreux pays ont fait valoir que les filières traditionnelles de fourniture de bois de feu et de charbon de bois aux zones rurales et péri-urbaines doivent être respectées lorsqu'il est envisagé de développer un secteur dendroénergétique. Bien que les intéressés soient de plus en plus conscients des impératifs techniques à satisfaire pour établir un secteur de dendroénergie (par exemple en équipement pour la conversion du bois et des produits dérivés en énergie), leurs connaissances sont encore fragmentaires et il est nécessaire de les sensibiliser davantage.

Par le biais de partenariats publics-privés, certains pays ont attiré des investissements privés ou construit des installations électriques utilisant le bois. Plusieurs pays améliorent les techniques de carbonisation. Seuls quelques pays ont commencé à produire des biocombustibles gazeux ou liquides à partir de résidus ligneux. Il n'y a presque aucune preuve suggérant que la dendroénergie ait été systématiquement intégrée dans les politiques énergétiques globales. Qui plus est, dans un ou deux pays seulement les politiques forestières englobent la dendroénergie, spécifient des mesures visant à utiliser le potentiel de valorisation des résidus de bois ou renforcent leur potentiel d'approvisionnement en pratiquant la ligniculture à des fins énergétiques.

Il a été reconnu, lors des deux forums régionaux, que les projets sur l'évaluation des ressources et les études sur les technologies disponibles pour la conversion des résidus et déchets de bois constituaient les premières et plus importantes démarches à envisager dans l'élaboration de stratégies et politiques efficaces pour le secteur de la dendroénergie. Une étude visant à évaluer les meilleures pratiques et les politiques ayant le mieux réussi dans les pays qui ont développé leurs secteurs dendroénergétiques

pourrait être utile aux pays producteurs de l'OIBT. Un renforcement des capacités est également essentiel.

Le développement de la dendroénergie pourrait avantageusement être associé à des projets utilisant d'autres formes d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse agricole), ou être intégré dans de tels projets. Dans certains cas la production combinée d'énergie à base de dérivés agricoles et de bois a donné de bons résultats pour la cogénération d'électricité et de chaleur ou la production de biocombustibles. La coopération entre les pays des différentes régions au développement de leurs secteurs dendroénergétiques pourrait donner naissance à des synergies.

## Comment aller de l'avant

Les comportements devront changer si l'on veut mieux utiliser les pertes de bois résultant des opérations forestières. Il existe des innovations technologiques permettant de valoriser la transformation, l'usinage et la production d'énergie, mais ces innovations sont pour la plupart inutilisées dans les pays producteurs de l'OIBT. En fait, l'exploitation efficace de déchets peut aider les producteurs tropicaux à envisager des produits entièrement nouveaux tout en stimulant la protection de l'environnement. L'enfouissement de déchets et leur décharge dans des cours d'eau seraient réduits au minimum. Le climat aurait tout à gagner du remplacement des combustibles fossiles par la dendroénergie. Les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> pourraient engendrer des compensations dans le cadre des échanges de crédits carbone. La bioénergie domestique pourrait augmenter l'auto-suffisance énergétique, en particulier dans les zones rurales.

La Conférence de Hanovre en 2007 était opportune en ce qu'elle a déclenché dans les pays tropicaux un processus de sensibilisation accrue aux importantes potentialités et aux multiples opportunités qu'offre la dendroénergie, posant ainsi le décor pour un développement ciblé du secteur. Les deux forums régionaux ont fait ressortir la nécessité de procéder par pays, en s'appuyant sur l'échange d'information au niveau régional et le renforcement progressif de la coopération.

La promotion de la dendroénergie s'inscrit clairement dans le droit fil de la conservation, de la gestion durable, de l'utilisation et du commerce des ressources de la forêt tropicale. Il s'agira maintenant

- d'intégrer la dendroénergie dans la politique forestière;
- d'améliorer la coopération et les alliances régionales afin de créer des bases de données sur la dendroénergie, de développer les technologies et les marchés; et
- de reconnaître pleinement que la dendroénergie est favorable au climat et respectueuse de l'environnement, et qu'elle peut et devrait être utilisée au service de la GDF.

## Références

FAO. 2008. *Integrating Wood Energy in Forest Policy*. Document présenté au Forum régional Asie-Pacifique sur la promotion de la dendroénergie utilisant les résidus et déchets de bois. Jakarta, 14-17 octobre 2008. Service des produits forestiers, Département des forêts de la FAO, Rome, Italie.

Ministère fédéral pour l'alimentation, l'agriculture et la protection des consommateurs. 2007. *Use of Biomass for Energy Generation. Recommendations to Policy Makers*. Résumé de l'expertise du Comité consultatif scientifique sur la politique agricole ([http://www.bmelv.de/nn\\_10629181/](http://www.bmelv.de/nn_10629181/)). Ministère fédéral pour l'alimentation, l'agriculture et la protection des consommateurs, Allemagne.

OIBT. 2007. *Report of the International Conference on Wood-Based Bioenergy*. Hanovre, Allemagne, 17-19 mai, 2007. OIBT Série technique No.31. Yokohama, Japon.

OIBT. 2007. *Increasing Timber Processing, Utilization Efficiency and Reducing Waste*. Préparé par INDUFOR OY, Helsinki (Projet de rapport final).

# Cadre stratégique du PCF sur les forêts et les changements climatiques

par le Secrétariat de l'OIBT



Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) est un arrangement volontaire entre 14 organisations internationales, institutions et secrétariats<sup>1</sup> dont les activités sont liées aux forêts. Il a été constitué en réponse à une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies. Tous les membres ont élaboré des programmes de grande envergure sur les forêts et collaborent en soutenant la mise en oeuvre d'actions convenues au niveau international en vue de réaliser la gestion durable des forêts, au profit des pauvres et de l'environnement.

Le PCF a récemment mis au point son cadre stratégique sur les forêts et les changements climatiques, dont l'objectif est de soutenir le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce cadre prépare le terrain pour une réponse coordonnée du secteur forestier aux changements climatiques, en particulier par l'adoption généralisée de la gestion durable des forêts et son intégration dans des stratégies de développement élargies.

Parce cadre, le PCF aspire à montrer comment des forêts, lorsqu'elles sont rationnellement gérées, peuvent jouer un rôle positif dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Le cadre inclut les importants messages suivants:

1. La gestion durable des forêts offre un cadre propice pour mettre en oeuvre dans les forêts des mesures permettant d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter (voir la figure).
2. Les mesures forestières concernant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation devraient aller de pair.
3. La collaboration intersectorielle, les stimulants économiques et la reconversion des populations vivant de la forêt sont indispensables pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts.

<sup>1</sup> Le CIFOR, la FAO, le Secrétariat du FEM, l'OIBT, l'UICN, l'UIFRO, les Secrétariats des CDB et CNUD, le PNUD, le PNUE, les Secrétariats des FNUF et CCNUCC, l'ICRAF et la Banque mondiale.

4. Le renforcement des capacités et la gouvernance exigent également des réformes urgentes.
5. Un suivi et une évaluation scrupuleux de la situation des forêts aident à prendre des décisions bien informées, mais exigent une coordination plus étroite à tous les niveaux.
6. Les membres du PCF sont foncièrement attachés à une approche participative et globale en ce qui concerne les stratégies relatives à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation.

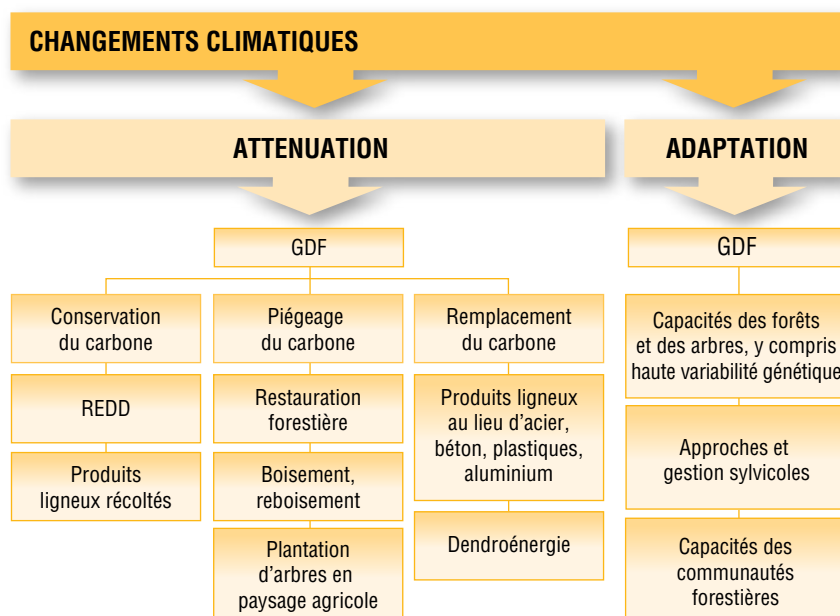
S'appuyant sur leur vaste expérience en matière de promotion de la GDF, de conservation des forêts, d'allègement de la pauvreté et de gouvernance forestière, les membres du PCF peuvent considérablement faciliter des approches polyvalentes concernant le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation. Le PCF a lui-même prévu un mécanisme par lequel ses membres peuvent coordonner leurs actions vis-à-vis du climat.

Les membres du PCF travaillent ensemble pour communiquer des informations, soutenir l'exécution de la GDF, et faciliter à tous les niveaux l'élaboration et les négociations de politiques concernant les changements climatiques et les forêts. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, ils se sont également engagés à oeuvrer en collaboration pour aider les pays à:

- intégrer l'adaptation et l'atténuation, y compris le mécanisme REDD et d'autres initiatives sur les changements climatiques, dans les programmes forestiers nationaux, et à intégrer ces derniers dans les stratégies de développement nationales, par le biais de consultations multi-acteurs;
- renforcer les capacités pour le PCF et en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques grâce aux forêts;
- mieux adapter le milieu biophysique des forêts aux changements climatiques, tout en sauvegardant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et des petits propriétaires de forêts, et en protégeant la biodiversité forestière et d'autres services essentiels rendus par les forêts;
- réduire et finalement éliminer les activités forestières non durables, de ce fait réduisant les émissions de gaz à effet de serre et augmentant le piégeage et le stockage du carbone dans les forêts;
- renforcer leurs capacités de concevoir, suivre, vérifier et rendre compte des efforts qu'ils déploient afin d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter;
- améliorer l'interface science-politiques et assurer que la prise de décisions à tous les niveaux soit fondée sur une information opportune, fiable et scientifiquement de bonne qualité;
- rechercher des moyens pour mobiliser des fonds internationaux et nationaux et des investissements du secteur privé afin d'aider les pays à se conformer aux dispositions des accords sur les changements climatiques et d'autres conventions et instruments concernant les forêts;
- oeuvrer de concert avec d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les transports, le développement urbain et l'application des lois en vue d'atteindre ces objectifs.

Le cadre stratégique du PCF est accessible en ligne à : <http://www.fao.org/forestry/pcf-climatechange/en/>.

## Réponses possibles des forêts aux changements climatiques





## 35 millions de dollars des Etats-Unis pour concevoir des stratégies en faveur de la gestion durable des forêts tropicales

Par Peter Holmgren

Directeur de la Division  
Environnement, changements  
climatiques et bioénergie

Département chargé de la  
gestion des ressources  
naturelles et de l'environnement

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture (FAO)

[peter.holmgren@fao.org](mailto:peter.holmgren@fao.org)

**A**u sein du Partenariat de collaboration de l'ONU pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (UN-REDD), la FAO, le PNUD et le PNUE se sont engagés à lutter contre les changements climatiques en créant un mécanisme technique et financier destiné à renverser les pratiques non durables de la gestion des ressources naturelles. Le programme UN-REDD encourage l'ONU à collaborer et coordonner son soutien aux pays, maximisant ainsi l'efficacité et l'efficacité de l'apport collectif des organisations, conformément à l'approche "Unis dans l'action" préconisée par les membres de l'ONU.

Le programme UN-REDD s'articule en deux composantes: i) aider les pays en développement à préparer et à mettre en oeuvre des stratégies et des mécanismes REDD au niveau national; et ii) soutenir l'élaboration de solutions et d'approches normalisées fondées sur des données scientifiques sûres, en vue de formuler un instrument REDD relié à la CCNUCC. Ce programme aide à habilitier les pays à gérer leurs processus de REDD et à leur faciliter l'accès à une assistance financière et technique adaptée à leurs besoins particuliers. L'application des approches du PNUD, du PNUE et de la FAO, lesquelles sont à la fois basées sur les droits et participatives, aideront également les pays à garantir et protéger les droits des peuples autochtones et des habitants des forêts. Ce programme recherchera et encouragera la participation active des communautés locales, des parties prenantes intéressées et des institutions à la structuration et à la réalisation des plans de REDD.

**Ce programme aide à habilitier les pays à gérer leurs processus de REDD et à leur faciliter l'accès à une assistance financière et technique adaptée à leurs besoins particuliers.**

Neuf pays pilotes ont été sélectionnés pour y mettre en oeuvre le programme UN-REDD: la Bolivie, l'Indonésie, la République démocratique du Congo, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, la Tanzanie, le Viet Nam et la Zambie.

### Caractéristiques de l'UN-REDD

Les effets de l'UN-REDD seront ressentis aux niveaux international et national. Le programme définira et affinera des principes directeurs sur les méthodes de surveillance, d'évaluation, de déclaration et de vérification et comprendra des actions spécifiques sur les applications de télédétection au niveau des pays ainsi que des formations, notamment à l'évaluation des changements du couvert et de la dégradation des forêts. Il multipliera également les mécanismes internationaux permettant aux acteurs de prendre part à l'élaboration d'un plan de REDD, et encouragera l'adoption des pratiques d'exécution ayant produit de bons résultats en développant les mécanismes de communication, y compris des pages Web. Le programme améliorera également la communication entre les représentants des populations autochtones, de la société civile et du secteur privé sur la préparation des stratégies nationales de REDD ainsi que pour le suivi et la vérification des informations relatives à la REDD.

En outre, le programme collaboratif améliorera le cadre analytique et technique pour l'évaluation, le suivi et la vérification des avantages connexes de la REDD et de leurs incidences sur les processus décisionnels. Des outils pour la collecte d'informations sur les services écosystémiques seront mis au point et utilisés. Des informations seront aussi rassemblées sur les variables socio-économiques et culturelles identifiées comme étant des moteurs du déboisement et de la dégradation des forêts.

## Défis et considérations majeures

L'un des défis fondamentaux pour l'exécution du programme UN-REDD vient de la nécessité d'assurer la pleine propriété nationale du processus. Les programmes nationaux tiendront compte des besoins en matière d'information et de renforcement des capacités, des infrastructures et des incidences sur les lois et politiques nationales. Les pratiques locales de gestion durable des forêts et des ressources naturelles seront promues.

Pour que les parties prenantes (par ex. gouvernements, secteur privé, ONG, recherche et théoriciens) participent activement à la définition des paramètres concernant l'exécution, l'estimation des émissions, l'adoption de technologies pour la gestion adéquate des ressources naturelles et du suivi continu, il est essentiel d'envisager un processus permanent de facilitation qui sera soutenu par les agences partenaires dans les pays.

L'UN-REDD relèvera les défis non seulement de l'estimation des émissions et des puits de CO<sub>2</sub>, mais aussi de leur suivi et de leur vérification au niveau national. L'UN-REDD portera également sur d'autres paramètres de changement (relatifs aux forêts et au climat) qui n'ont pas été suffisamment traités dans la littérature scientifique, y compris la dégradation des forêts, les estimations de la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté et les avantages connexes. Ces paramètres devraient également être régulièrement évalués, suivis, déclarés et vérifiés au niveau national.

La transparence des systèmes de déclaration sera fondamentale car les acquéreurs d'unités de réduction des émissions exigeront des renseignements précis, la responsabilité et le contrôle de leurs investissements, y compris le niveau des incertitudes inhérentes au processus de déclaration.

Les pays solliciteront un soutien pour accroître leurs capacités techniques et institutionnelles en matière de suivi, évaluation, déclaration et vérification en rapport avec la REDD. La collaboration internationale, régionale et Sud-Sud est essentielle pour augmenter et développer une masse critique de compétence. Le renforcement des capacités nationales sera entrepris en fonction de la taille de chaque pays, de sa situation économique et socioculturelle, de ses conditions environnementales, de ses priorités de développement, et de la coordination entre les processus de développement existants.

La durabilité de l'exécution du programme REDD dans les pays doit impérativement être garantie par l'engagement et la motivation politiques au plus haut niveau. Cela implique des mécanismes de financement, la mise à disposition de ressources humaines, la reconnaissance officielle dans les systèmes de responsabilité, un mandat législatif, des dispositions institutionnelles adéquates, la sensibilisation du public vis-à-vis du processus, ainsi que de bons mécanismes de communication et d'information.

Les principales considérations sur lesquelles l'UN-REDD devra se pencher sont que:

- les paramètres de base permettant de comptabiliser la REDD ne sont pas connus; par exemple, comment la dégradation des forêts doit-elle être incorporée?;
- le potentiel économique des crédits de REDD n'est pas connu, pas plus que ne le sont les suppléments réalisables en cas de qualité supérieure/exactitude du comptage, qui à leur tour détermineront les niveaux appropriés d'investissement dans les systèmes de suivi;



**Zones ciblées:** Forêt dégradée et collines érodées. *Photo: E. Muller*

- les options technologiques et méthodologiques devraient rester ouvertes en ce qui concerne l'exactitude, la précision, la périodicité et d'autres aspects qui détermineront le niveau d'investissement requis;
- l'exécution du mécanisme de REDD dans un pays risque d'entraîner des besoins encore inconnus en matière de suivi et de déclaration aux niveaux locaux; et
- le rôle des avantages connexes dans le mécanisme de REDD, et les besoins de suivi qui peuvent leur être associés, ne sont pas connus.

**Les représentants du Partenariat de collaboration UN-REDD, des agences ONU dans les pays, des bailleurs de fonds, des autorités nationales et des acteurs locaux du mécanisme REDD évalueront conjointement la situation de l'aménagement des forêts dans les pays, ainsi que les services et les besoins en matière d'information, les paramètres législatifs et les demandes de renforcement des capacités et de formation.**

### **Situation actuelle et perspectives**

La Norvège s'est engagée à verser 35 millions de dollars à l'UN-REDD et l'on s'attend à ce que d'autres donateurs s'engagent également. Des missions sont prévues dans chacun des neuf pays sélectionnés au cours du dernier trimestre de 2008, ou sont en cours.

Les représentants du Partenariat de collaboration UN-REDD, des agences ONU dans les pays, des bailleurs de fonds, des autorités nationales et des acteurs locaux du mécanisme REDD évalueront conjointement la situation de l'aménagement des

forêts dans ces pays, ainsi que les services et les besoins en matière d'information, les paramètres législatifs et les demandes de renforcement des capacités et de formation. Ces missions établiront des rapports exposant les objectifs du programme UN-REDD et ce qu'en attendent les pays. Ces missions feront également mieux connaître aux partenaires pour le développement international la situation des forêts dans les pays et les approches possibles du mécanisme REDD. Cela permettra de poser la base d'un programme UN-REDD national, comprenant notamment un accord mutuel sur les domaines vers lesquels un soutien doit être dirigé.

Compte tenu de la participation de toutes les parties prenantes et de la volonté politique requise, l'UN-REDD est susceptible de jouer un rôle majeur dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, ce qui est susceptible de produire des avantages durables importants pour le développement et de générer de nouvelles sources de financement en faveur de la gestion durable des forêts dans les pays en développement.



## Caractéristiques de la croissance des arbres dans des plantations privées du Centre Terai au Népal

Par Arun Dhakal

Kathmandu Forestry College  
arun\_dhakal2004@yahoo.com

La politique forestière au Népal met davantage l'accent sur le développement de la foresterie communautaire que sur la foresterie privée. Cependant, les paysans de la région centrale de Terai au Népal se sont longtemps consacrés à la création de plantations d'arbres privées, la foresterie communautaire n'ayant en général pas été encouragée dans cette région. La foresterie privée peut être une option viable pour promouvoir la gestion durable de la forêt nationale au Terai car les pressions qui s'exercent sur cette forêt diminuent lorsque les paysans peuvent satisfaire à leurs besoins essentiels (c.-à-d. bois de feu et fourrage) grâce à leurs propres plantations privées, qui sont cultivées principalement à des fins commerciales.

Les principales espèces marchandes au Centre Terai sont *Dalbergia sissoo*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Gmelina arborea*, *Tectona grandis* et *Anthocephalus chinensis*. Bien que les paysans soient commercialement motivés, ils manquent de compétences et de connaissances pour maximiser les revenus à tirer de leurs forêts. Les taux de croissance des espèces et leurs valeurs marchandes déterminent le rapport que les paysans peuvent obtenir de leur investissement dans des plantations. Cependant, aucune étude n'a jamais été menée pour évaluer les caractéristiques et l'accroissement de ces espèces pour permettre aux paysans de choisir celles qui conviennent et l'âge auquel les récolter pour rentabiliser au mieux leur investissement. Cette étude a examiné la croissance de cinq espèces de bois tropicaux importantes du point de vue économique dans deux types différents de plantations: plantations en bande (haies vives en bordure de champs cultivés) et plantations en plein.

**La foresterie privée peut être une option viable pour promouvoir la gestion durable de la forêt nationale au Terai car les pressions qui s'exercent sur cette forêt diminuent lorsque les paysans peuvent satisfaire à leurs besoins essentiels**

### Méthodes

Les données de base ont été recueillies auprès de neuf comités chargés du développement au niveau des villages (VDC) de la zone de Dhanusha où, depuis 15 ans, la Fondation d'agroforesterie du Népal (NAF) opère en vue de promouvoir la foresterie privée. Des arboriculteurs privés ont été interviewés afin de déterminer les avantages de la présence d'un peuplement forestier plutôt que de systèmes traditionnels de cultures céréalières. Pour l'étude du marché, cinq opérateurs de scierie locaux ont été consultés pour connaître les tendances du marché de ces cinq espèces. La croissance de chaque espèce dans les deux types de plantation a été évaluée en mesurant les diamètres et les hauteurs. Pour ce faire, des arboriculteurs privés possédant un domaine d'au moins cinq katha (environ 0,15 ha) ont été sélectionnés et un arbre sur trois a été mesuré (échantillonnage systématique, aléatoire au début).

### Espèces préférées

En général, dans les deux types de plantations, en bande ou en plein, les paysans préfèrent trois espèces, à savoir *D. sissoo*, *E. camaldulensis* et *G. arborea*. Dans les plantations en bande, *T. grandis* et *A. chinensis* ne sont pas appréciés car ces espèces donnent une ombre défavorable aux cultures principales. Pour la production de poteaux, les cultivateurs envisagent en priorité *E. camaldulensis* et, pour le bois d'oeuvre et le bois de feu, ils penchent pour *D. sissoo*, *G. arborea*, *T. grandis* et *A. chinensis*.

Les préférences particulières des paysans varient selon les objectifs de la plantation. Pour la production de poteaux, *Eucalyptus camaldulensis* est la seule espèce préférée par tous les arboriculteurs



**En plein essor:** Une plantation en bande de *E. camaldulensis*. Photo: A. Dhakal

privés car elle est relativement plus grande de taille et son accroissement radial est beaucoup plus rapide que celui des quatre autres espèces à l'étude. Quant à la production de bois d'oeuvre, cependant, cette espèce est la moins prisée. Mais les autres espèces de bois d'oeuvre sont diversement appréciées par les arboriculteurs. La majorité d'entre eux donnent la préférence tout d'abord à *Dalbergia sissoo*, puis à *Gmelina arborea* et en troisième lieu à *Tectona grandis*. Seuls les cultivateurs possédant des plantations en bande envisagent *E. camaldulensis* pour la production de bois d'oeuvre à cause de sa croissance plus rapide et, par conséquent, de la perspective de réaliser plus vite des bénéfices. *Anthocephalus chinensis* et *Tectona grandis* sont les moins appréciées pour les plantations en bande car ces deux espèces ont en commun que leurs couverts au sol et la densité de leurs feuillages sont relativement plus élevés, projetant beaucoup d'ombre sur les cultures agricoles principales dans ces plantations et entraînant par conséquent des effets défavorables sur la production.

La préférence des paysans pour *D. sissoo* en tant que source de bois d'oeuvre a récemment été tempérée par un phénomène de dépérissement terminal dû à un organisme non encore identifié. La préférence s'est progressivement reportée sur *G. arborea* dont la durabilité, la croissance et l'aspect sont assez semblables à ceux de *D. sissoo*.

### Caractéristiques de croissance

Les caractéristiques de croissance des trois espèces utilisées dans les plantations en bande (*D. sissoo*, *E. camaldulensis* et *G. arborea*) sont illustrées dans la figure 1. La plantation en bande s'est avérée fructueuse pour les paysans du fait que chacune de ces trois espèces donne de résultats meilleurs en bande que dans des plantations en plein. Dans la plantation en bande, l'accroissement du diamètre à hauteur d'homme (d) de *D. sissoo* arrive en second des plus forts taux de croissance après *E. camaldulensis*, mais son taux de croissance est plus lent comparé à celui enregistré dans des plantations en plein. Bien que légèrement plus lente, la croissance de *E. camaldulensis* est aussi la plus rapide des arbres de plantations en plein (Figure 2). La courbe de croissance dans les plantations en bande fait ressortir que *G. arborea* se développe à un rythme régulier dans le temps alors que la croissance de *E. camaldulensis* et *D. sissoo* est plutôt hâtive. Dans les plantations en plein, *E. Camaldulensis*, *A. chinensis*, *T. grandis* et *G. arborea*

## Croissance rapide de l'eucalyptus

Figure 1. Courbes d'accroissement du d sur 10 ans dans des plantations en bande des espèces étudiées

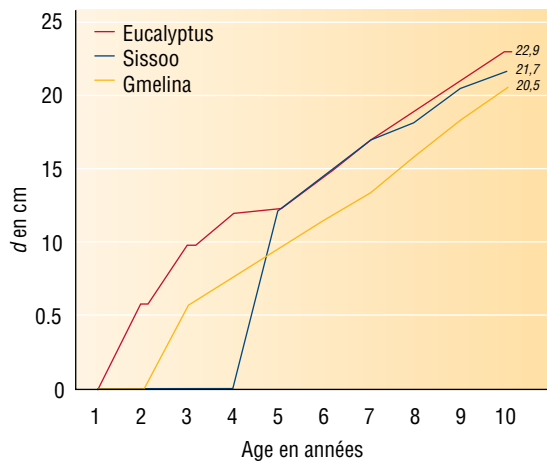
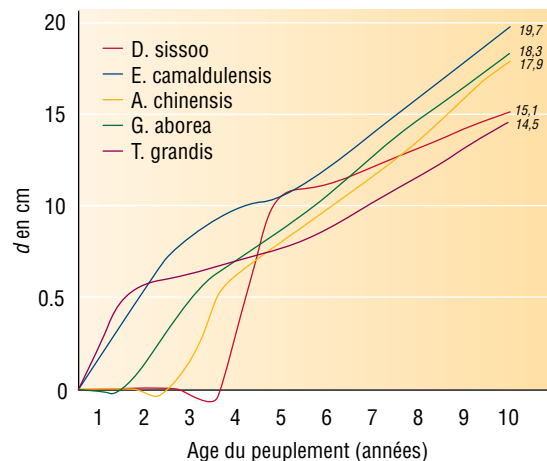


Figure 2. Courbes d'accroissement du d sur 10 ans dans des plantations en plein des espèces étudiées



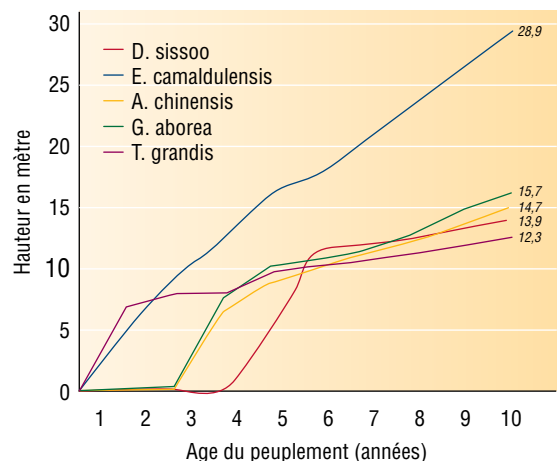
poussent à un rythme régulier tandis que *D. sissoo* se développe brusquement à partir de quatre ans, comme dans les plantations en bande.

S'agissant de la croissance en hauteur, quatre espèces (*D. sissoo*, *A. chinensis*, *G. arborea* et *T. grandis*) atteignent 12,3 à 15,7 mètres en 10 ans (Figure 3). *E. camaldulensis* se développe presque deux fois plus rapidement que les quatre autres espèces, indiquant clairement la raison pour laquelle c'est l'espèce préférée des paysans pour les deux types de plantation, en particulier pour la production de poteaux.

## Valeurs du bois et dimensions optimales

Dans la zone à étude, ce sont les opérateurs locaux de scieries, d'usines de contreplaqués et de papeteries qui déterminent le prix du bois ou des grumes en fonction de leurs dimensions. Les prix sont fondés sur le diamètre pour fixer la valeur marchande du bois par pied cube. La taille minimale pour une grume est de 2 pieds de diamètre et 6 pieds de longueur. Si le diamètre est plus grand, la valeur unitaire du bois augmente également. Les chiffres

Figure 3. Courbes d'accroissement en hauteur sur 10 ans dans des plantations en plein des espèces étudiées



## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

### Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études de troisième cycle.

**Domaines prioritaires:** les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;
- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

**Critères de sélection:** Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des avantages au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **2 mars 2009**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er août 2009. Les demandes seront évaluées en novembre 2008.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. [fellowship@itto.or.jp](mailto:fellowship@itto.or.jp) (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

ci-dessous sont basés sur les statistiques des ventes effectives enregistrées par dimensions de diamètre de 2002 à 2007, les prix de 2002 représentant le niveau de référence. Dans le cas de *D. sissoo*, le pourcentage d'augmentation de la valeur du bois par rapport à l'accroissement du diamètre s'est progressivement replié, tandis que pour le teck, les plus grosses grumes ont réalisés les pourcentages de majoration des prix les plus élevés (Figure 4 et 5). C'est pour *G. arborea*, que l'augmentation en valeur enregistrée pour un accroissement relativement faible du diamètre a été la plus forte (Figure 6). L'espèce *A. chinensis* ayant été introduite très récemment dans cette région, elle n'a pas encore atteint le stade de production et sa valeur marchande n'est donc pas disponible; par ailleurs, *E. camaldulensis* est utilisé pour des poteaux et n'est pas vendu aux scieries.

### Conclusion

De façon générale, les arboriculteurs préfèrent *E. camaldulensis* pour les deux types de plantation. Cette préférence est due principalement aux caractéristiques de croissance rapide et à la possibilité de rentabiliser l'investissement rapidement. Sur les vingt paysans interviewés, dix-huit cultivaient cette espèce en plantation en bande et en plein avec le seul objectif de produire des poteaux.

En ce qui concerne le bois, *D. sissoo* était au début l'essence préférée des arboriculteurs mais, à cause d'un problème de dépérissement apical, elle a été progressivement remplacée par *G. arborea*. Quant aux avantages économiques, le bois de petites dimensions était généralement plus rentable (sauf le teck), du fait que, ces six dernières années (2002 à 2007), la majoration de prix réalisable pour du bois de dimensions supérieures ne

Figure 4. Majoration des prix du bois de *D. sissoo* en fonction des dimensions

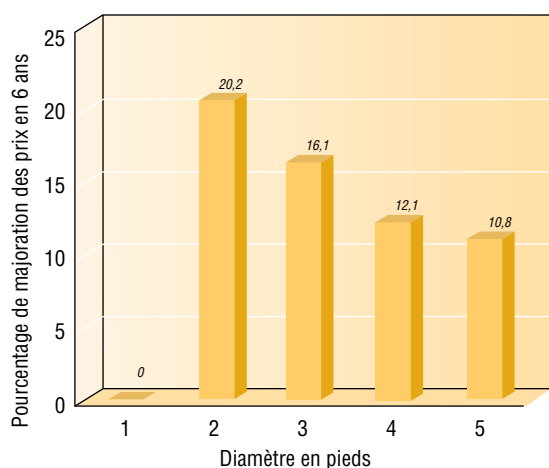


Figure 5. Majoration des prix du bois de teck en fonction des dimensions

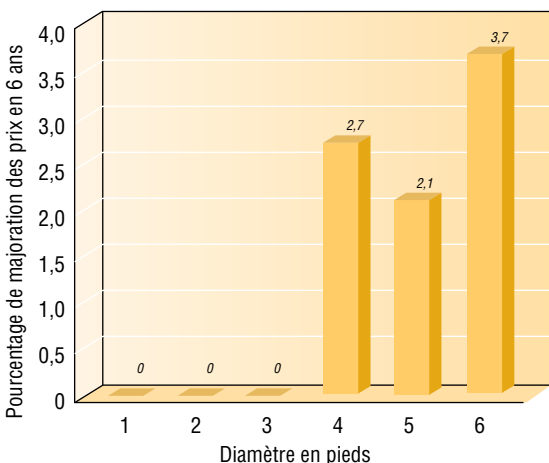
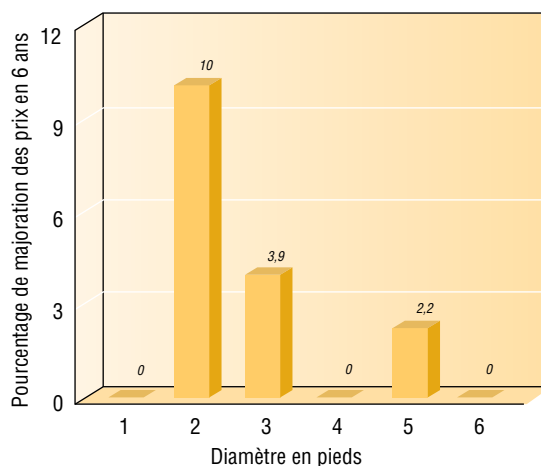


Figure 6. Majoration des prix du bois de *G. arborea* en fonction des dimensions



justifiait pas le temps supplémentaire à consacrer pour obtenir l'accroissement nécessaire. Cette information est diffusée aux paysans du Centre Terai pour les aider à optimiser la rentabilisation de leurs plantations.

Le texte intégral du rapport de bourse est disponible sur demande adressée à [fellowship@itto.or.jp](mailto:fellowship@itto.or.jp)

## Attribution de bourses

Vingt-trois bourses pour un montant de 149 750 dollars des Etats-Unis ont été accordées à la 44ème session du Conseil international des bois tropicaux qui s'est tenue en novembre 2008. Les candidats retenus étaient les suivants:

**Alhassan Marshall Adams** (Ghana), pour un programme de maîtrise en gestion des ressources environnementales à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah, Kumasi, Ghana; **Kossi Adjonou** (Togo), pour des recherches de doctorat sur l'élaboration de la base de la sylviculture dans les forêts naturelles du Togo à l'Université de Lomé, Togo; **Djetouan Dieudonne Akian** (Côte d'Ivoire) pour un court programme de formation sur la stratégie pour la gestion des populations riveraines et infiltrées: Cas de la forêt classée Seguel Gazetted de la SIFCI-Vavoua Timber Company, à Vavoua et Séguéla en Côte d'Ivoire; **Danielle Camargo C. Augusto** (Brésil) pour des recherches de maîtrise sur la dynamique d'accumulation de litière et les apports d'éléments nutritifs dans différentes stratégies de restauration des forêts tropicales, au CATIE, Turrialba, Costa Rica; **Abraham Baffoe** (Ghana) pour des recherches de maîtrise sur les incidences de la certification des forêts sur la gestion forestière et le commerce d'exportation du bois au Ghana, à l'Université de Louisiane, Baton Rouge, Etats-Unis; **Waluyo Eko Cahyono** (Indonésie) pour des études de maîtrise sur l'environnement, à l'Université de Padjadjaran, Bandung, Indonésie; **Aurea Erica Castro Aponte** (Pérou) pour suivre le XXIème cours international intensif sur la gestion diversifiée et les forêts tropicales naturelles, au CATIE, Turrialba, Costa Rica; **Nishith Arunbhai Dhariya** (Inde) pour suivre un cours de formation sur le leadership efficace et les outils de communication au service de la gestion et de la conservation de l'environnement, au Smithsonian Institute, en Virginie, Etats-Unis; **Michael Ishmael Fofana** (Libéria) pour participer à un cours de formation international sur l'expansion de l'agroforesterie en vue d'assurer des moyens de subsistance et un développement durables, auprès de TREES à l'Université des Philippines, Los Baños, Philippines; **Paola Gómez García** (Mexique) pour un programme de maîtrise en sciences des végétaux, à Université McGill, Montréal, Canada; **Ei El Swe Hlaing** (Myanmar) pour des recherches de maîtrise sur les facteurs conditionnant la participation soutenue de groupes communautaires d'usagers à la gestion communautaire des forêts: cas d'une étude menée dans la zone sèche du Myanmar, à l'Université de Tokyo, Japon; **Jasni Jasni** (Indonésie) pour assister à la 6ème conférence du Groupe de recherche sur les termites dans la Ceinture du Pacifique, à Kyoto, Japon; **Ditter Horacio Mosquera Andrade** (Colombie) pour un programme de maîtrise en agroforesterie tropicale, au CATIE à Turrialba, Costa Rica; **Robert Timango Ngidlo** (Philippines) pour participer à un cours de formation international à la gestion de l'environnement, à l'Université de Galilée, Israël; **Chidiebere Ofoegbu** (Nigéria) pour un programme de maîtrise en foresterie, à l'université de Stellenbosch, Afrique du Sud; **Shiv Shanker Panse** (Inde) pour la préparation d'un document sur l'étude du processus de classement des bois bruts utilisés comme matière première par différentes industries à base de bois en Inde, l'accent étant mis sur le bois provenant de l'agroforesterie; **Alfredo Portilla** (Pérou) pour un programme de maîtrise en socio-économie environnementale, au CATIE, Turrialba, Costa Rica; **Mesmin Sebiro** (République centrafricaine) pour un programme post-universitaire à l'ENEF, Libreville, Gabon; **Cecilia Goncalves Simoes** (Brésil) pour des recherches de doctorat sur la meilleure façon d'utiliser les fonds accordés pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) en Amazonie brésilienne, à l'Université de Tsukuba, Japon; **Doi Raj Thanet** (Népal) pour un programme de maîtrise en foresterie, à l'Université Tribhuvan, Institut de foresterie, Pokhara, Népal; **Erica Udas** (Népal) pour un programme de maîtrise en écologie des paysages et conservation de la nature, à l'Université de Greifswald, Allemagne; **San Win** (Myanmar) pour la préparation d'un document technique sur des enquêtes menées auprès de différentes tribus de zones d'altitude pratiquant l'agriculture itinérante, afin de développer des pratiques agroforestières appropriées au Myanmar; et **Prudence Yombiyeni** (Gabon) pour participer à un voyage d'étude sur les champignons qui détruisent le bois, en vue de la préparation de recherches de doctorat à l'Université catholique de Louvain, Belgique.

*Les projets résumés ci-dessous ont été financés à la quarante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue du 3 au 8 novembre 2008. En plus de ces projets, 4,6 millions de dollars des États-Unis ont également été alloués pour financer de nouveaux programmes thématiques sur l'atténuation des changements climatiques et l'application des lois forestières, ainsi que pour le renforcement des capacités aux fins de l'application de la CITES aux espèces de bois tropicaux et d'autres activités du programme de travail de l'OIBT 2008-09. Au total, 8,6 millions de dollars ont été engagés pour des projets, avant-projets et activités approuvés à la session.*

## **Exploitation et commercialisation durables de certains produits forestiers non ligneux à l'appui de l'artisanat et du développement des collectivités rurales (Philippines)**

<b>Numéro du projet:</b>	PD 448/07 Rev.2 (I)
<b>Budget:</b>	Contribution OIBT: 354 672 \$EU Gouvernement philippin: 95 410 \$EU <b>Total: 450 082 \$EU</b>
<b>Agence d'exécution:</b>	Forest Products Research and Development Institute (FPRDI), en collaboration avec la Federation of Philippine Crafts Fair Traders Inc. (FPCFTI)

Ce projet donne suite à un projet réalisé sur l'utilisation, la collecte et le commerce de produits forestiers non ligneux (PFNL) aux Philippines [PD 15/96 Rev.2 (M,I)]. Il produira davantage d'informations sur les disponibilités, la croissance, l'intensité des prélèvements, la transformation et la vente d'une sélection de PFNL dans les zones de projet dans les Provinces de Quezon et Camarines Nord. Il prévoit des séminaires de formation destinés à parfaire les compétences et la productivité des extracteurs, artisans, ouvriers et producteurs de PFNL. Il organisera de petits groupes d'artisans et les aidera à améliorer leur production et leurs potentialités de vente. Le projet créera également une banque de données/informations sur le rôle des femmes dans l'extraction, la transformation et la vente des PFNL et des articles d'artisanat.

## **Relancer l'enseignement de la sylviculture au Libéria**

<b>Numéro du projet:</b>	PD 506/08 Rev.1 (I)
<b>Budget:</b>	Contribution OIBT: 292 522 \$EU Gouvernement libérien (FDA et Ministère de l'éducation): 59 727 \$EU <b>Total: 352 249 \$EU</b>
<b>Agence d'exécution:</b>	The Forest Development Authority (FDA) et Ministère de l'éducation (MoE) apportant leur concours à l'Institut de formation forestière (FTI) de Tubmanburg

Le projet appuiera le rétablissement des activités d'enseignement de la sylviculture pour les forestiers techniciens et agents de maîtrise de l'Institut de formation forestière (FTI) situé à Tubmanburg. Ce projet prévoit l'instauration d'un cursus fonctionnel, la formation de formateurs et une formation pratique immédiate des étudiants actuellement inscrits au FTI. En outre, le projet fournira un appui au groupe de travail national chargé de procéder à un examen stratégique de l'enseignement forestier dans l'ensemble du Libéria.

## **Bois d'Afrique tropicale – 2ème partie: Groupe 7(2) du Programme PROTA (Ghana)**

<b>Numéro du projet:</b>	PD 479/07 Rev.2 (M)
<b>Budget:</b>	Contribution OIBT: 596 419 \$EU Contribution PROTA: 457 216 \$EU <b>Total: 1 053 635 \$EU</b>
<b>Agence d'exécution:</b>	Plant Resources of Tropical Africa (PROTA)

Ce projet fait suite à l'étude des 500 'bois d'Afrique tropicale' appartenant aux familles taxonomiques à bois d'oeuvre actuellement dites 'plus importantes' (Catégorie de produits de base 7(1); Projet OIBT PD 264/04 Rev.3 (M,I)). Il est axé sur les 570 'bois d'Afrique tropicale' appartenant aux familles taxonomiques à bois d'oeuvre actuellement dites 'moins importantes' (Catégorie de produits de base 7(2)).

## **Vérification de la légalité des produits ligneux forestiers du Pérou**

<b>Numéro de l'avant-projet:</b>	PPD 138/07 Rev.1 (M)
<b>Budget:</b>	Contribution OIBT: 79 844 \$EU Contribution Agences d'exécution: 23 050 \$EU <b>Total: 102 894 \$EU</b>
<b>Agence d'exécution:</b>	Bosques Sociedad y Desarrollo (BSD) – Secrétariat technique pour la table ronde sur le dialogue national et le consensus

Ce projet contribuera à la prise en compte des exigences du marché liées à l'origine et à la durabilité des bois péruviens, dès le stade de la gestion durable des forêts. Les activités de projet renforceront les réseaux volontaires de filières de responsabilité et permettront de réaliser des produits forestiers concurrentiels grâce au recours à des pratiques socialement et écologiquement rationnelles.

## **Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques (Chine)**

<b>Numéro du projet:</b>	PD 294/04 Rev.4 (F) – Phase II
<b>Budget:</b>	Contribution OIBT: 180 373 \$EU Gouvernement chinois: 57 381 \$EU <b>Total: 237 754 \$EU</b>
<b>Agence d'exécution:</b>	Académie forestière de Guangdong (GAF)

Ce projet vise à stimuler la gestion durable des forêts en améliorant la gestion des forêts secondaires tropicales (FST) en Chine. Ses objectifs spécifiques consistent: a) à créer dans deux provinces sélectionnées des forêts modèles pour étudier et montrer ce qu'est la gestion des FST comprenant des arbres plantés et des produits forestiers non ligneux; et b) à former du personnel forestier et des villageois aux techniques de réhabilitation des FST.

## Producteurs

### Afrique

Cameroun  
Congo  
Côte d'Ivoire  
Gabon  
Ghana  
Libéria  
Nigéria  
République centrafricaine  
République démocratique du Congo  
Togo

### Asie & Pacifique

Cambodge  
Fidji  
Inde  
Indonésie  
Malaisie  
Myanmar  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Philippines  
Thaïlande  
Vanuatu

### Amérique latine

Bolivie  
Brésil  
Colombie  
Equateur  
Guatemala  
Guyana  
Honduras  
Mexique  
Panama  
Pérou  
Suriname  
Trinité-et-Tobago  
Venezuela

## Consommateurs

Australie  
Canada  
Chine  
Communauté européenne  
Allemagne  
Autriche  
Belgique  
Danemark  
Espagne  
Finlande  
France  
Grèce  
Irlande  
Italie  
Luxembourg  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Suède  
Royaume-Uni  
Egypte  
Etats-Unis d'Amérique  
Japon  
Népal  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
République de Corée  
Suisse

### Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bambouseraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou

**Numéro du projet:** PD 428/06 Rev.2 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 502 978 \$EU  
Gouvernement péruvien: 140 000 \$EU  
PERUBAMBU: 146 400 \$EU  
**Total: 789 378 \$EU**

**Agence d'exécution:** Association péruvienne du Bambou  
– PERUBAMBU, en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles – INRENA

Ce projet vise à assurer la réhabilitation et la gestion durable des forêts tropicales dégradées ou menacées comprenant des peuplements de bambou et à contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté dans un secteur où il est difficile de satisfaire aux besoins élémentaires et où, par conséquent, le degré de déboisement est élevé (185 000 ha/an). Les communautés autochtones et les populations rurales pauvres seront les principales bénéficiaires de ce projet à mesure que leurs niveaux de revenu augmenteront grâce à la vente des produits d'une récolte durable.

### Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama

**Numéro du projet:** PD 441/07 Rev.2 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 463 115 \$EU  
ANAM: 295 300 \$EU  
**Total: 758 415 \$EU**

**Agence d'exécution:** Autorité nationale pour l'environnement (ANAM)

Ce projet qui fait suite à un avant-projet financé par l'OIBT (PPD 72/03 Rev.1 (F) "Assistance technique à la formulation d'une proposition de projet sur le renforcement institutionnel pour la prévention, l'atténuation et la gestion des feux de forêt dans les forêts naturelles et artificielles du Panama") prévoit le renforcement institutionnel pour la prévention, la réduction et la maîtrise des feux de forêt dans les forêts naturelles et plantées du Panama.

### Améliorer les conditions habitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)

**Numéro du projet:** PD 459/07 Rev.1 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 593 163 \$EU  
Gouvernement indonésien: 125 000 \$EU  
**Total: 718 163 \$EU**

**Agence d'exécution:** Service forestier de la Province de Nusa Tenggara orientale, en collaboration avec l'Agence de production forestière, le Ministère des forêts et l'Université de Nusa Cendana Kupang, East Nusa Tenggara

Ce projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources de bois de santal dans la province est de Nusa Tenggara. Ses objectifs spécifiques sont: i) de renforcer les conditions habitantes pour la gestion durable des ressources de bois de santal; et ii) d'améliorer les capacités locales en matière de gestion des ressources de bois de santal.

### Elaboration et mise en oeuvre des critères et indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

**Numéro du projet:** PD 470/07 Rev.1 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 209 574 \$EU  
Gouvernement thaïlandais: 49 100 \$EU  
**Total: 258 674 \$EU**

**Agences d'exécution:** Département royal des forêts, en collaboration avec le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune et des plantes, Thaïlande

Ce projet vise à améliorer la disponibilité de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL) originaires de sources durables et légales par le biais d'un système complet de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts en Thaïlande.

### Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Libéria 3C"

**Numéro du projet:** PD 507/08 Rev.1 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 396 310 \$EU  
Gouvernement libérien: 109 010 \$EU en nature  
**Total: 505 320 \$EU**

**Agences d'exécution:** Autorité pour le développement des forêts (FDA)

Ce projet vise à développer des plantations forestières et à entreprendre des activités de restauration de forêts en tant que moyens efficaces de promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources forestières et fauniques du Libéria, de maintenir la qualité de l'environnement tout en assurant une meilleure redistribution des avantages à tous les segments de la société.

### Évaluation du cadre politique et international en vue de faciliter le développement d'une politique de pâturage intégrée pour une gestion durable des forêts en Inde

**Numéro de l'avant-projet:** PPD 142/08 Rev.1 (F)

**Budget:** Contribution OIBT: 79 969 \$EU  
Winrock International India: 20 000 \$EU  
**Total: 99 969 \$EU**

**Agences d'exécution:** Winrock International India

L'objectif de développement de cet avant-projet est de contribuer à la gestion durable des forêts en favorisant des pratiques intégrées socialement acceptables et écologiquement saines pour la gestion des pâturages. Cet avant-projet propose d'entreprendre une évaluation des problèmes que posent le pâturage et l'élevage dans sept zones agro-écologiques couvrant environ 20 % de la superficie totale du pays et 30 % du cheptel.

## L'instabilité des marchés fait des ravages pendant les trois premiers trimestres de 2008

Par Lauren Flejzor

Coordinatrice du MIS,  
Secrétariat de l'OIBT  
flejzor@itto.or.jp

**A**u cours du deuxième semestre de 2008, à mesure que les marchés mondiaux plongeaient dans l'incertitude, le commerce des bois tropicaux subissait le contrecoup de la prudence des négociants et des acheteurs. Au début du premier semestre, les exportateurs ont réalisé quelques gains. Mais, à la fin de ces six mois, il est apparu clairement que l'instabilité des marchés mondiaux, et ensuite leur régression, se répercutaient défavorablement sur la structure des achats de bois.

### La baisse de la demande des consommateurs touche les pays exportateurs

La demande du Japon pour la plupart des produits ligneux était lente pendant les trois premiers trimestres de 2008. Les importations japonaises de contreplaqués et les mises en chantier ont rebondi en juillet et en août 2008, après être tombées à leur niveau le plus bas en 2007 (en grande partie en conséquence de la révision des normes de construction), mais elles se sont depuis stabilisées.

*Le commerce européen d'importation de bois feuillu s'est concentré sur la réduction des stocks existants et l'exécution des contrats en attente, le niveau de ces stocks ayant des chances de pouvoir faire face à une demande léthargique jusqu'à la fin de l'année.*

Les négociants japonais s'attendaient également à ce que les perspectives du commerce de contreplaqués restent médiocres pendant le dernier trimestre de l'année. La demande du Japon pour les grumes des mers du sud était faible et les importations globales de grumes et de bois débité pendant la première moitié de 2008 ont très fortement diminué. Au cours de la première moitié de 2008, le Japon a importé près de 30% moins de produits forestiers en valeur (environ 306 milliards de Yens, soit environ 3 milliards de dollars) comme pendant la même période en 2007 (Tableau 1).

### Chute du bois dur au Japon

Tableau 1. Importations des principaux produits forestiers, premier semestre 2008

PRODUIT	VOLUME (millions de m <sup>3</sup> )*	VALEUR (milliards ¥j.)
<b>Grumes</b>	<b>3,00</b>	<b>65,79</b>
bois résineux	2,69	56,67
bois de feuillus	0,32	9,12
<b>Bois débités</b>	<b>3,02</b>	<b>113,86</b>
bois résineux	2,86	100,34
bois de feuillus	0,16	13,52
<b>Bois débités de seconde transformation</b>	<b>0,11</b>	<b>13,45</b>
bois résineux	0,05	4,23
bois de feuillus	0,06	9,21
<b>Contreplaqués</b>	<b>1,95</b>	<b>85,6</b>
bois résineux	0,23	1,22
bois de feuillus	1,48	73,49
panneaux lattés	0,24	10,91
<b>Placages</b>	<b>27,85</b>	<b>4,42</b>
panneaux de fibres durs	144,66	9,26
bois de feuillus	15,18	0,92
MDF	129,48	8,34
<b>Bois lamellés</b>	<b>0,24</b>	<b>13,85</b>

Source: Rapports sur les bois débités au Japon (\*note: placages en millions de m<sup>3</sup>; panneaux de fibres durs en millions de kg.)

Concernant la Chine, les tendances des achats de grumes d'Afrique occidentale pendant 2008 sont restées bien orientées, aidant à soutenir les échanges et les prix dans la région, en dépit de l'instabilité du marché mondial. Dans les trois premiers trimestres de 2008, les importations et les exportations chinoises ont augmenté, mais la croissance s'est avérée sensiblement inférieure à celle de 2007. Les principales importations de produits ligneux en Chine se sont montées à 21,4 milliards de dollars dans les trois premiers trimestres de 2008 et les exportations ont été évaluées à 26,7 milliards de dollars, soit respectivement une réduction en pourcentage de 75 et 26,5 par rapport aux niveaux de 2007. L'excédent commercial de la Chine concernant les produits ligneux a atteint près de 5,3 milliards de dollars, soit un recul en pourcentage de 21 par rapport à la même période en 2007.

A partir du milieu de l'année 2008, les importateurs de l'UE ont réduit les stocks et la demande de produits d'Afrique occidentale s'est limitée au strict minimum. Le commerce européen d'importation de bois feuillu s'est concentré sur la réduction des stocks existants et l'exécution des contrats en attente, le niveau de ces stocks ayant des chances de pouvoir faire face à une demande léthargique jusqu'à la fin de l'année. Les importations de sciages de bois dur au Royaume-Uni ont augmenté jusqu'au moment où l'industrie a commencé à ressentir les effets de l'instabilité des banques en octobre 2008. Les importateurs européens de contreplaqués étaient aussi peu disposés à se procurer de nouveaux stocks, considérant ceux qu'ils détenaient comme un passif. De façon générale, les importations de bois durs tropicaux en UE ont ralenti pendant 2008, comme le font ressortir les tableaux 2 et 3.

### Tendances positives mais ralenties dans les pays producteurs

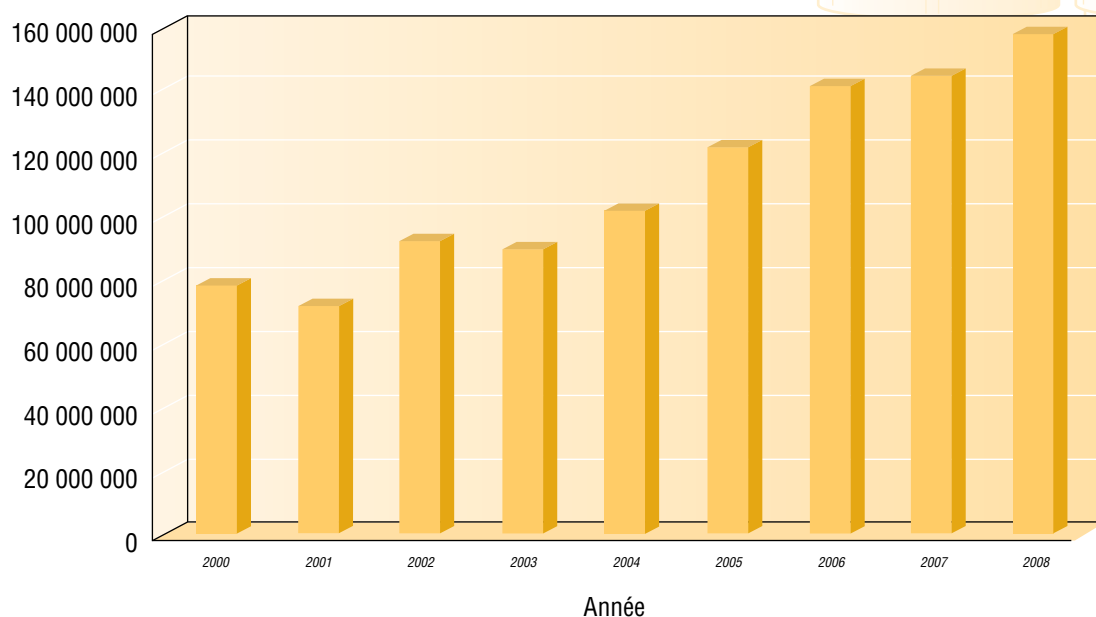
Dans la première moitié de 2008, l'offre était moins abondante dans de nombreux pays d'Afrique occidentale à cause de la saison des pluies, surtout au Gabon et au Cameroun. Toutefois, le Ghana a rendu compte d'une augmentation de 25% du volume des contrats traités et approuvés au cours du deuxième trimestre de 2008 par rapport au niveau atteint durant le premier trimestre. En dépit de ce gain, les contrats de vente d'éléments de meubles conclus et approuvés pendant le deuxième trimestre ont diminué de 78,2% comparés à ceux du premier trimestre. Pendant la première moitié de 2008, l'exportation de produits forestiers a rapporté au Ghana 96,5 millions d'euros, soit une hausse de 8% en volume et de 3,8% en valeur sur la même période de 2007. Le bois débité séché au séchoir (21,4%), le bois débité séché à l'air (11,7%) et les contreplaqués (25,7%) ont représenté collectivement 58,8% du volume total exporté pendant le premier semestre.

Au Brésil, l'industrie du bois se tenait sur le qui-vive en 2008 du fait que la fluctuation du dollar des Etats-Unis et l'instabilité des marchés mondiaux créaient l'incertitude chez les exportateurs. Les producteurs brésiliens augmentaient les prix des produits bois, tandis que les acheteurs continuaient à réclamer la baisse des prix, compte tenu des fluctuations des taux de change et d'une demande à des fins spéculatives. Néanmoins, l'association brésilienne des entreprises du meuble (ABIMOVEL) espérait en une amélioration de 10% des ventes sur le marché intérieur en 2008, même si celles-ci avaient amorcé un repli au cours du deuxième trimestre et malgré une chute de presque 30%



## Croissance au Pérou

Figure 1. Exportations de produits ligneux du Pérou, janvier à août (\$EU, FOB)



Source: ADEX

## Forte baisse en UE

Tableau 2. Pourcentages de changement des volumes de grumes importés en UE, 1er semestre 2008 par rapport au 1er semestre 2007

	FR	IT	PT	DE	BE	GR	AUTRES	TOTAL
GABON	15,0	-1,8	-38,9	-36,5	49,4	15,2	nd	3,6
RD du CONGO	-11,4	-68,9	-34,1	42,6	27,5	nd	-72,3	-20,4
REP du CONGO	19,7	19,1	116,4	-71,9	32,8	-100,0	55,7	23,5
CAMEROUN	-69,7	-45,2	-57,4	-46,4	84,1	nd	-52,6	-50,8
REP CENT.AFR.	42,9	-44,4	-64,7	-100,0	nd	nd	-100,0	-33,8
GUINEE EQUAT.	-81,9	-45,9	-100,0	-42,9	nd	-100,0	nd	-63,6
AUTRES	183,2	-70,6	78,2	-19,0	99,4	-52,5	-10,5	-21,0
TOTAL	-0,7	-33,6	-25,8	-44,6	41,4	-15,1	-20,3	-15,3

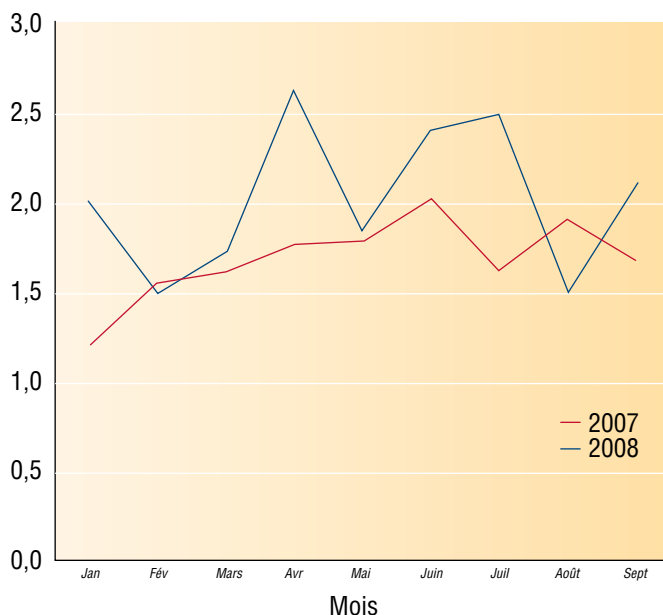
Tableau 3. Pourcentages de changement des volumes de sciages importés en UE, 1er semestre 2008 par rapport au 1er semestre 2007

	NL	FR	IT	BE	PT	GB	AUTRES	TOTAL
BRESIL	-24,8	-17,4	-23,9	-27,1	2,2	-90,8	-8,3	-20,9
CAMEROUN	-23,0	-8,2	8,1	-18,3	-1,5	-39,2	-33,5	-15,4
MALAISIE	7,4	-14,2	-2,2	-42,5	nd	-20,0	-6,3	-9,6
CÔTE D'IVOIRE	-8,8	-31,2	-10,8	-40,2	-7,2	17,8	-19,9	-12,3
GABON	87,2	54,3	-7,9	-55,8	-36,9	723,5	-28,8	6,2
GHANA	-40,3	27,1	-2,8	26,7	118,9	-48,5	-18,1	-14,3
RD du CONGO	41,3	-13,4	72,6	11,7	-38,5	1112,7	-40,3	18,0
REP du CONGO	79,5	75,6	36,9	-13,0	44,3	334,2	20,0	54,2
INDONESIE	-28,9	-14,6	-20,1	-32,2	nd	60,7	-7,4	-7,0
AUTRES	30,8	-12,0	-3,9	-48,4	120,4	-54,8	-22,5	-12,6
TOTAL	-8,0	-9,4	-2,1	-27,1	0,4	-26,3	-17,4	-12,0

Source: Analyse Eurostat des statistiques sur les industries forestières (BE - Belgique; DE - Allemagne; FR - France; GB - Royaume-Uni; GR - Grèce; IT - Italie; NL - Pays-Bas; PT - Portugal; les statistiques relatives à l'Espagne, au Danemark et à l'Estonie ne sont pas disponibles et ne sont pas prises en compte dans les totaux).

## Gains du Guyana

Figure 2. Exportations de sciages du Guyana, en valeurs (millions de \$EU)



Source: Commission forestière du Guyana

des exportations vers les Etats-Unis. Rien qu'en août 2008, les exportations du Brésil ont diminué de 25,8% par rapport à leur niveau d'août 2007.

### *En dépit de quelques bons résultats pour la première moitié de 2008, les principaux producteurs d'Afrique occidentale, de Malaisie, d'Indonésie et du Brésil attendaient moins de leur commerce pour le quatrième trimestre de 2008 et en 2009.*

Au Pérou, les résultats sur les huit premiers mois de 2008 ont indiqué des tendances favorables, avec une croissance des exportations de bois de 12% (158 millions de dollars en 2008, alors qu'elles se chiffraient à 141 millions en 2007, figure 1). Cette croissance était en grande partie due aux exportations vers des pays autres que les Etats-Unis et certains pays non européens, qui soutenaient ainsi la demande pour les produits ligneux du Pérou. Malgré tout, en août 2008 les exportations ont réalisé 3,12 millions de dollars de moins qu'en août 2007. Le volume des exportations vers les marchés des Etats-Unis et du Mexique en août 2008 ont diminué, tandis que les exportations vers le marché chinois ont augmenté.

Les exportations de contreplaqués du Guyana ont également progressé durant le troisième trimestre, essentiellement grâce à la diversité de leurs destinations, en particulier dans la région des Caraïbes. Les produits ligneux exportés par le Guyana pendant ce trimestre comprenaient jusqu'à 41% de contreplaqués. Fin septembre 2008, le volume des contreplaqués exportés dépassait de 9% celui du deuxième trimestre et de 14% le total exporté pendant le premier trimestre. Quant aux grumes, leurs exportations se sont également activées durant la période allant jusqu'à la fin septembre 2008. Ce progrès a été attribué principalement à la demande croissante de grumes du Guyana manifestée par les acheteurs de l'Inde, qui ont absorbé 54% du volume total des grumes exportées par le Guyana au cours des trois premiers trimestres. Des tendances positives ont également été enregistrées en ce qui concerne la valeur des sciages exportés pendant la même période (Figure 2).

En dépit de quelques bons résultats pour la première moitié de 2008, les principaux producteurs d'Afrique occidentale, de Malaisie, d'Indonésie et du Brésil attendaient moins de leur commerce pour le quatrième trimestre de 2008 et en 2009. Les producteurs d'Amérique latine et du Sud-Est asiatique comptaient sur des marchés non traditionnels comme ceux du Moyen-Orient pour exporter leurs produits et compenser un recul de la demande sur les marchés traditionnels comme ceux des Etats-Unis, de l'UE et du Japon.

## Légalité et financements

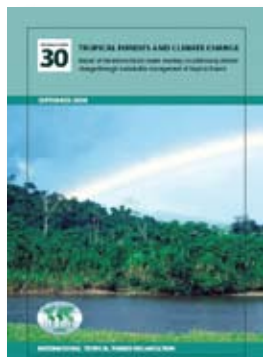
Alors que les marchés du bois avaient du mal à soutenir un commerce actif pendant les deuxième et troisième trimestres de 2008, le Ghana et la Malaisie ont fait avancer leurs démarches en vue de faire aboutir leurs négociations au titre des Accords de partenariat volontaire (APV) avec la Communauté européenne. Le Ghana a été le premier pays à finaliser et signer un APV avec la CE, la Malaisie prévoyant elle aussi de mener à bonne fin ses négociations au début de 2009. L'UE a également émis une proposition de loi sur l'exploitation forestière illégale suggérant que chaque opérateur engagé dans le commerce et la production de bois dans l'UE serait tenu d'appliquer "diligemment" un système de gestion réduisant le risque de laisser du bois illégal entrer dans sa filière d'approvisionnement. L'Indonésie a également annoncé qu'en recourant à des auditeurs indépendants appliquant un nouveau Système d'assurance de la légalité des bois (SALB), elle commencerait à inspecter les entreprises du bois pour détecter le bois abattu illégalement.

De nouvelles initiatives visant à accroître les financements en faveur des forêts tropicales ont été élaborées ou introduites en 2008. Le Pérou a conclu avec les Etats-Unis un accord d'échange dette/nature représentant 25 millions de dollars, en vue de financer des activités de conservation et de gestion des forêts. Le Brésil a également introduit un nouveau mécanisme d'investissement, appelé 'condominium forestier', qui créerait au Brésil la plus vaste plantation forestière entièrement irriguée contenant des espèces indigènes. Le secteur privé du Mexique projette également d'utiliser des certificats d'investissement en bourse pour compléter le financement d'une plantation de teck dans le sud-est du pays.

La Norvège s'est appliquée en 2008 à promouvoir le financement d'initiatives de REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts) au sein des Nations Unies et sur une base bilatérale. Le Brésil a été le principal bénéficiaire des fonds norvégiens et a cherché à les mettre à profit pour mobiliser près de 21 milliards de dollars pour le Fonds amazonien, lequel est axé sur des activités de REDD à réaliser d'ici à 2021. Plusieurs autres initiatives portant essentiellement sur le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ont été annoncées en 2008, y compris par l'intermédiaire de l'OIBT (voir l'éditorial), pour entreprendre des actions concrètes relatives à la REDD et à des activités connexes dans la perspective des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre 2009 à Copenhague.

► **ITTO.2008. Tropical Forests and Climate Change. ITTO Technical Series 30. Yokohama, Japan. ISBN: 4-902045-40-0**

Disponible en anglais auprès du Secrétariat de l'OIBT (Voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications à [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)



Ce rapport récapitule les débats de la Réunion internationale d'experts sur la lutte contre les changements climatiques grâce à la gestion durable des forêts tropicales. Les participants à cette réunion de trois jours, qui a eu lieu à Yokohama (Japon) en mai/juin 2008, ont reconnu sans ambiguïté le rôle potentiel de la gestion durable des forêts dans les tropiques, tant pour atténuer les changements

climatiques que pour aider les communautés à s'y adapter. Ils ont également adressé des propositions réalistes d'actions à toutes sortes d'acteurs internationaux et nationaux, y compris l'OIBT et ses pays membres et partenaires. L'adoption et la mise en oeuvre de ces recommandations contribueront à l'élaboration de stratégies forestières destinées à modérer les changements climatiques et à s'y adapter, mais elles renforceront également les capacités des pays tropicaux membres de l'OIBT de faire face à ce problème critique.

► **ITTO.2008. Energy Grows on Trees. ITTO Technical Series 31. Yokohama, Japan. ISBN: 4-902045-44-3**

Disponible auprès du Secrétariat de l'OIBT (Voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications à [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)



Ce rapport fait la synthèse des exposés présentés à la Conférence internationale sur la dendroénergie et des délibérations qui ont suivi. Cette conférence de trois jours, qui s'est tenue à Hanovre (Allemagne) en mai 2007 parallèlement à LIGNA 2007, était parrainée par l'OIBT en collaboration avec la FAO et le Gouvernement allemand.

Le rapport passe en revue la situation actuelle de la bioénergie à base de bois et explore l'utilisation croissante des résidus et déchets de bois, ainsi que la plantation d'arbres spécialement destinée à la production d'énergie. On y trouvera en annexe les diapositives en Powerpoint présentées par les orateurs à ce sujet et sur d'autres questions connexes.

► **ASB.2008. Policybriefs Nos. 10 and 11. Nairobi, Kenya.**

Disponibles en ligne en anglais: voir <http://www.asb.cgiar.org/>

Les courtes notes d'orientation ci-après ont récemment été communiquées par le *Partnership for the Tropical Forest Margins* (ASB)



**The Opportunity costs of Avoiding Emissions from Deforestation (ASB Policy Brief No. 10)**

Quelle est la valeur économique des coûts d'opportunité auxquels les paysans sont confrontés s'ils s'abstiennent de déboiser?

Cette démarche ascendante permet de clarifier la façon de concevoir des mesures incitatives visant à modifier les comportements au niveau du terrain.

**REDD Strategies for High Carbon Rural Development (ASB Policy Brief No. 11)**



Les systèmes d'agroforesterie riche en carbone peuvent aider les agriculteurs pauvres à profiter des marchés mondiaux du carbone et à rendre plus efficaces les stratégies visant à réduire les émissions liées au déboisement.

Cette publication met l'accent sur les principales observations et implications concernant l'efficacité des stratégies de

REDD. La série de notes d'orientation ASB étudie en particulier comment la suspension du déboisement peut conduire à des avantages durables. Elle se fonde sur les enseignements tirés d'expériences faites aux niveaux local ou national et synthétise les informations en vue de les diffuser largement à un public comprenant les principaux acteurs dont les décisions feront la différence en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement dans les tropiques humides.

► **Boucher, D. 2008. Out of the Woods – A Realistic Role for Tropical Forests in Curbing Climate Change. UCS Publications. Cambridge, MA, Etats-Unis .**

Accessible en ligne en anglais: voir [http://www.ucsusa.org/assets/documents/global\\_warming/UCS-REDD-Boucher-report.pdf](http://www.ucsusa.org/assets/documents/global_warming/UCS-REDD-Boucher-report.pdf)



Ce rapport, publié par un groupe de chercheurs, est une étude en profondeur de la réduction des émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) dans les pays tropicaux. Il contient des analyses économiques détaillées montrant que la REDD est une approche peu coûteuse comparée à celles

adoptées par les pays industrialisés pour réduire les émissions des secteurs de l'énergie. Le rapport conclut que les coûts par tonne de la réduction de moitié des émissions actuelles d'oxyde de carbone dues au déboisement sont inférieurs d'un tiers aux prix plafond du marché courant (mi-2008) du carbone, même si l'on tient compte d'évaluations pessimistes et non seulement

des coûts d'opportunité mais également des coûts d'exécution, de transaction, d'administration, et de stabilisation de l'approche REDD. Des estimations prudentes montrent qu'un financement de 5 milliards de dollars par an pourrait se traduire par une réduction de plus de 20% des émissions dues au déboisement d'ici à 2020; que 20 milliards pourraient les réduire de 50 %; et que 50 milliards pourraient entraîner une baisse de 66 %. Ce rapport étudie les facteurs susceptibles d'influer positivement ou négativement sur ces potentialités et conclut que la REDD est la meilleure perspective actuellement envisageable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant le développement durable.

► **Brouwer, M. 2008. Amazon Your Business. Second edition. Meindert Brouwer Partner in Communications. Bunnik, Pays-Bas ISBN: 978-90-811942-1-1**

Disponible en anglais, portugais, espagnol et hollandais: voir [www.amazonyourbusiness.nl](http://www.amazonyourbusiness.nl)

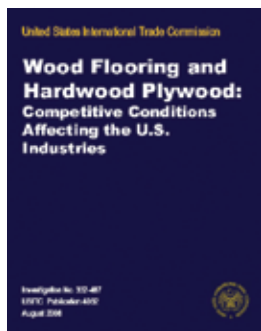


*Amazon Your Business* est le premier guide des produits durables issus des forêts ombrophiles et des fleuves des pays amazoniens. Les pays représentés incluent la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela, lesquels sont également pays membres de

l'OIBT. Cette deuxième édition était en partie parrainée par l'OIBT et contient une entrevue avec le Directeur exécutif de l'OIBT, Emmanuel Ze Meka. Après la publication de la première édition, en juin 2007, un certain nombre d'entrepreneurs d'Europe et des États-Unis ont commencé à importer des produits durables d'Amazonie illustrés dans les pages de ce livre. Cette publication contribue à l'échelle internationale à la vente des produits durables d'Amazonie et, de ce fait, à préserver les forêts, soulager la pauvreté et à la croissance d'une économie forestière durable dans la région. C'est une précieuse source d'information sur la gestion durable des forêts pratiquée en Amazonie.

► **United States International Trade Commission. 2008. Wood Flooring and Hardwood Plywood: Competitive Conditions Affecting the U.S. Industries. Investigation No. 332-487, USITC Publication 4032. Washington DC, États-Unis.**

Disponible en anglais en ligne: <http://hotdocs.usitc.gov/docs/pubs/332/pub4032.pdf>

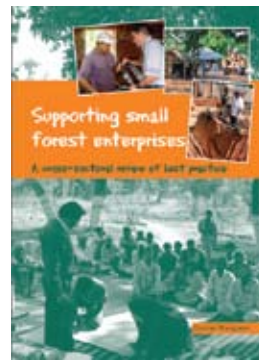


Ce rapport donne suite à une demande d'information du Comité financier du Sénat sollicitant une analyse sur les tendances et les faits nouveaux enregistrés à l'échelle mondiale dans les industries des planchers en bois et des contreplaqués de bois dur, dans la mesure où ils ont des incidences sur la position concurrentielle des industries des États-Unis sur le marché intérieur.

Le rapport couvre quatre domaines principaux: 1) vue d'ensemble du marché des États-Unis; 2) description des industries des États-Unis et des principales industries étrangères approvisionnant le marché des États-Unis; 3) examen des courants commerciaux aux États-Unis et des facteurs qui les conditionnent; et 4) analyse des facteurs ayant des incidences sur la position concurrentielle des producteurs des États-Unis et des principales industries étrangères approvisionnant le marché des États-Unis.

► **Macqueen, D. 2008. Appuyer les petites entreprises forestières. Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). ISBN: 978-1-84369-684-1**

Disponible en anglais et français en ligne: voir <http://www.iied.org/pubs/display.php?o=13548IIED>

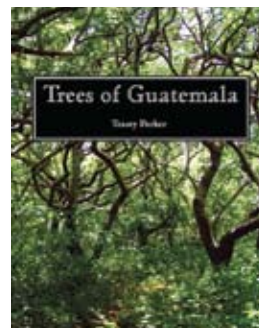


Ce rapport fait la synthèse du consensus qui se dégage de plus en plus au sujet des bonnes pratiques à l'appui des petites entreprises, que ce soit dans le secteur forestier ou ailleurs. Les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), qui représentent 80 à 90% de la foresterie dans beaucoup de pays en développement et jusqu'à 50% de l'emploi dans le secteur forestier, sont souvent

confrontées à des problèmes particulièrement complexes. Le rapport décrit comment un cadre dit de 'développement d'un système commercial' conjugue les tentatives de renforcer les associations d'entreprises, facilite un meilleur apport de services financiers et de développement des affaires, et améliore le climat commercial des PMEF. Il se termine sur des recommandations précises visant à appuyer les PMEF aux niveaux international et national.

► **Parker, T. 2008. Trees of Guatemala. The Tree Press. Texas, États-Unis. ISBN: 978-0-9718739-0-2**

Disponible en anglais: voir <http://www.thetreepress.com/> ou [www.amazon.com](http://www.amazon.com)



Les descriptions botaniques détaillées et les illustrations des 2.300 espèces et variétés d'arbres indigènes et introduits couverts par cet ouvrage seront utiles aux forestiers, écologistes, botanistes, zoologistes, étudiants, ainsi qu'aux passionnés des arbres et du jardinage. Plus de 930 dessins à la plume viennent compléter un grand nombre de descriptions détaillées, y

compris un glossaire de termes botaniques, avec illustrations à la clef, pour expliciter les termes employés. Le mélange de zones tempérées et tropicales, de montagnes à climat froid et de plaines à climat chaud ou tropical, fait du Guatemala l'un des pays possédant une gamme extrêmement diverse d'essences. Ce livre est un ouvrage de référence essentiel pour tous ceux qui s'intéressent aux arbres.



## Déclaration du Dialogue sur les forêts sur les changements climatiques

Le Dialogue sur les forêts (dont l'OIBT est l'un des membres fondateurs) a récemment publié un communiqué énonçant cinq principes qui devraient servir à orienter les mesures concernant le changement climatique qui seront prises après 2012. La déclaration est l'aboutissement d'un processus multi-acteurs élaboré et mis en oeuvre par le Dialogue sur les forêts. Elle traduit le consensus de plus de 250 personnes de milieux divers, qui se sont réunies au cours d'une période de dix mois, lors de divers forums, pour débattre du rôle des forêts dans les changements climatiques et concevoir des politiques en vue de stimuler ce rôle. Ce processus a abouti, les 17 et 18 septembre 2008, à la tenue d'un forum mondial des responsables des forêts à Washington, DC. Y ont participé des dirigeants de groupes écologistes et sociaux, d'entreprises, de peuples autochtones et communautés forestières, de syndicats, de propriétaires forestiers, de gouvernements et d'organisations internationales.

Les cinq principes visent à :

1. Faire en sorte que les options relatives à la fois aux forêts et au changement climatique soutiennent le développement durable dans les pays riches et pauvres en forêts.
2. Affronter les moteurs du déboisement qui se trouvent hors du secteur forestier.
3. Soutenir la gouvernance forestière transparente, inclusive et responsable.
4. Encourager les processus locaux visant à préciser et renforcer les droits fonciers et la propriété, et ceux qui ont trait au carbone.
5. Mobiliser des fonds additionnels substantiels pour renforcer les capacités de mettre en pratique les principes ci-dessus.

Pour soutenir ces principes, un ensemble d'actions possibles a également été formulé. Le texte intégral de la déclaration se trouve sur le site du Dialogue sur les forêts : <http://research.yale.edu/gisf/tfd/>.

## Deuxième Journée sur les forêts

Pour la Deuxième Journée sur les forêts, le 6 décembre 2008, plus de 800 personnes se sont réunies à Poznan (Pologne) pour examiner les opportunités et les défis que suppose l'insertion des forêts dans les stratégies mondiales et nationales pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. La réunion s'est tenue en parallèle avec la quatorzième session de la Conférence des Parties (COP 14) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la quatrième session des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP 4), en Pologne du 1er au 12 décembre. Faisant suite à la Première Journée sur les forêts, tenue à Bali (Indonésie) en décembre de l'année précédente, les discussions se sont poursuivies au sujet des actions stratégiques visant à inclure la gestion durable des forêts dans les activités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques à deux niveaux, national et mondial. La déclaration émise à l'issue de la Deuxième Journée est résumée sur le site [http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf\\_files/cop/cop14/Summary-Forest-Day-2.pdf](http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/cop/cop14/Summary-Forest-Day-2.pdf).

## La biodiversité en code-barres

Un projet a été entrepris en vue d'identifier et de cataloguer l'ADN de tous les êtres vivants de la planète en utilisant des codes-barres à stocker dans une base de données. N'importe qui pourrait alors consulter la base de données à l'aide d'un

lecteur de code-barres tout comme les dispositifs utilisés aux caisses des supermarchés modernes, dont le Prof. Paul Herbert, biologiste de l'université de Guelph (Canada) s'est inspiré. Le projet a déjà catalogué plus de 50.000 espèces et espère pouvoir inclure toutes les espèces d'avifaune du monde d'ici 2011.

Le scanner lit une section d'un gène de l'ADN mitochondrial qui renferme 648 paires d'acides nucléiques formant l'alphabet de son code ADN et présente suffisamment de variantes pour faire la distinction entre la plupart des animaux. Bien que la recherche avec les animaux progresse rapidement, ce système permettant d'en identifier 98%, il faut plus de temps dans le cas des plantes étant donné que les mitochondries végétales évoluent différemment de celles des animaux et ne peuvent pas servir à différencier les espèces. En outre, les frontières génétiques entre beaucoup d'espèces de plantes sont brouillées en raison de l'hybridation. Certains travaux ont été entrepris sur d'autres codes-barres d'ADN pour les plantes, une possibilité résultant de tests effectués sur un gène appelé matK trouvé dans le chloroplaste.

## Trouvailles dans le Mékong

Un nouveau rapport publié en décembre par le Fonds mondial pour la nature décrit plus de 1000 espèces découvertes dans les forêts ombrophiles et les terres humides du Mékong au cours de la décennie passée. Les espèces nouvellement identifiées incluent un rat que l'on croyait éteint depuis 11 millions d'années, un mille-pattes rose clair dégageant du cyanure et une araignée aussi large qu'une assiette. Toutes ces espèces et d'autres ont été recensées dans une région qui chevauche le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande, le Viet Nam et la province de Yunnan en Chine méridionale.

Le rapport sur ces nouvelles espèces, intitulé "Trésor biologique", fait l'inventaire de 519 plantes, 279 poissons, 88 grenouilles, 88 araignées, 46 lézards, 22 serpents, 15 mammifères, quatre oiseaux, quatre tortues, deux salamandres et un crapaud, ce qui équivaut, pour les 10 années passées, à la découverte d'en moyenne deux espèces précédemment inconnues par semaine. Le rapport fait cependant valoir que le développement dans ce secteur risque de mettre en danger un grand nombre de ces nouvelles découvertes et qu'un accord entre les pays de cette région est la meilleure manière de les préserver.

## Accord d'échange dette/nature au Pérou

En vertu d'une loi promulguée aux Etats-Unis sur la conservation des forêts tropicales (TFCA), les Etats-Unis et le Pérou ont récemment annoncé un accord qui permettra au Pérou de réduire les remboursements de sa dette aux Etats-Unis de plus de 25 millions de dollars sur les sept années à venir. En contrepartie, le Pérou utilisera les fonds pour soutenir la protection de ses forêts tropicales.

Cet accord vient en complément d'un programme d'échange dette/nature du TFCA qui dure depuis 2002, ainsi que d'un échange de créance au titre de l'Enterprise for the Americas Initiative, et de l'Accord de promotion du commerce passé entre les Etats-Unis et le Pérou. Ces accords engendrent plus de 35 millions de dollars pour la conservation, faisant du Pérou le principal bénéficiaire au titre du TFCA. Les Etats-Unis ont conclu d'autres accords TFCA avec le Bangladesh, le Belize, le Botswana, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Panama, le Paraguay et les Philippines. Plus de 188 millions de dollars seront mobilisés pour protéger les forêts tropicales par le biais de ces programmes d'échange dette/nature.

Suite à la page 30 ►

► 16-18 mars 2009.

## Congrès mondial sur les marchés des biocarburants.

Bruxelles, Belgique.  
Contact: Valerie Giblin, Green Power Conferences, Southbank House, Black Prince Road, Londres, SE1 7SJ, R-U;  
Tél: +44 (0)207 099 0600;  
Fax: +44 (0)207 900 1853;  
info@greenpowerconferences.com;  
www.worldbiofuelsmarkets.com/

► 16-20 mars 2009.

## Comité des forêts de la FAO - 19ème session.

Rome, Italie.  
Contact: www.fao.org/forestry/site/37836/en/page.jsp

► 17-21 mars 2009.

## Session du Comité pour les plantes de la CITES.

Buenos Aires, Argentine. Contact: Secrétariat CITES; www.cites.org

► 8-20 mars 2009.

## Conférence internationale de 2009 sur la biosécurité des forêts.

Rotorua, Nouvelle-Zélande.  
Contact: Amanda Davies: dson.tél 07 343 5420; margaret.richardson@scionresearch.com

► 30 mars-9 avril 2009.

## 5ème session du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme et 7ème session de l'AWG sur les engagements ultérieurs des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto.

Bonn, Allemagne.  
Contact: UNFCCC Secretariat;  
Tél: +49-228-815-1000;  
Fax: +49-228-815-1999;  
secretariat@unfccc.int;  
www.unfccc.int/meetings/unfccc\_calendar/items/2655.php?year=2009

► 1-3 avril 2009.

## Loisirs et santé dans le paysage et la forêt.

Birmensdorf, Suisse.  
Contact: Susanne Raschle, events@wsl.ch; http://www.wsl.ch/landscapeandhealth/index\_EN?-C=6

► 13-17 avril 2009.

## IVe Réunion internationale sur le développement durable des forêts - DEFORS 2009.

Havane, Cuba. Contact: Martha González Izquierdo, gonzalez@forestales.co.cu

► 20 avril-1 mai 2009.

## Huitième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

New York, E-U.  
Contact: UNFF Secretariat;  
Tél: +1-212-963-3160;  
Fax: +1-917-367-3186;  
unff@un.org; www.un.org/esa/forests/session.html

► 23 avril-24 avril 2009.

## Marchés du carbone dans les Amériques: Véritable potentiel de marché du carbone en Amérique latine.

São Paulo, Brésil. Contact: Santosh Sarma; Tél: +971 4 813 5213;  
Portable: +971 50 880 1671;  
Fax: +44 207 900 1853; santosh.sarma@greenpowerconferences.com; www.greenpowerconferences.com/carbonmarkets/carbonmarkets\_americas\_2009.htm

► 25-29 mai 2009.

## Conférence sur la propriété foncière, la gouvernance et les entreprises forestières: Nouvelles opportunités de moyens d'existence et de richesses en Afrique du Centre et de l'Ouest.

Yaoundé, Cameroun. Contact: Eduardo Mansur (ITTO RFM); Tél: +81-45-223-1110;  
Fax: +81-45-223-1111;  
mansur@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 26 mai 2009.

## Comité consultatif FAO de la pâte et du papier—50ème session.

Lieu de réunion à décider. Contact: Joachim Lorbach, Division des produits forestiers et des industries forestières de la FAO; Joachim.Lorbach@fao.org; www.fao.org/forestry/site/9530/en/

► 1-12 juin 2009.

## 30ème Session des organes subsidiaires de la CCNUCC: Sixième session du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme et 8ème session de l'AWG sur les engagements ultérieurs des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto.

Bonn, Allemagne.  
Contact: UNFCCC Secretariat;  
Tél: +49-228-815-1000;  
Fax: +49-228-815-1999;  
secretariat@unfccc.int;  
www.unfccc.int/meetings/unfccc\_calendar/items/2655.php?year=2009

► 18-20 juin 2009.

## Conférence internationale sur la gestion des incendies.

Sydney, Australie. Contact: IWMCO9 Conference Managers; GPO Box 128, Sydney NSW 2001, Australie; Tél +61 2 9265 0700;  
Fax +61 2 9267 5443;  
wildfiremanagement09@tourhosts.com.au;  
www.wildfiremanagement09.com

► 6-10 juillet 2009.

## Réunion du Comité permanent de la CITES.

Genève, Suisse.  
Contact: Secrétariat CITES; www.cites.org

► 23-29 août 2009.

## Deuxième Congrès mondial d'agroforesterie.

Nairobi, Kenya. Contact: Dennis Garrity, World Agroforestry Centre; Tél: +254-20-722-4000;  
Fax: +254-20-722-4001;  
wca2009@cgiar.org; www.worldagroforestry.org/wca2009/

► 3 septembre 2009.

## Conférence annuelle 2009 de l'Institut forestier européen.

Dublin, Irlande. Contact: Anu Ruusila, EFI; anu.ruusila@efi.int

► 4-5 septembre 2009.

## Gestion des écosystèmes forestiers au 21ème siècle (séminaire en marge de la conférence annuelle de l'EFI).

Dublin, Irlande. Contact: John Gilliland; john@ifbsolutions.com

► 18-25 octobre 2009. XIIIe Congrès forestier mondial.

Buenos Aires, Argentine. Contact: www.wfc2009.org/index\_1024.html

► 9-14 novembre 2009.

## 45ème session du Conseil international des bois tropicaux et session des comités associés.

Yokohama, Japon. Contact: Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223-1110;  
Fax 8-45-223-1111;  
itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 30 novembre-11 décembre 2009.

## Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC, 15ème session et Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (MDP), 5ème session, et sessions des organes subsidiaires.

► 16-28 janvier 2010.

## 15ème Conférence des Parties à la CITES.

Doha, Qatar. Contact: Secrétariat CITES; www.cites.org

► 23-27 août 2010.

## 8ème Colloque Flora Malesiana.

Singapour. Contact: Singapore Botanic Gardens.

► 23-28 août 2010.

## XXIII Congrès mondial de l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO): "Des forêts pour l'avenir: Soutenir la société et l'environnement".

Séoul, République de Corée. Contact: 2010 IUFRO Congress Organizing Committee, Korea Forest Research Institute, 57 Hoegi-ro, Dongdaemun-gu, Séoul 130-712, Corée;  
Tél: +82-2-961-2591;  
Fax +82-2-961-2599;  
iufrococ@forest.go.kr;  
http://www.iufro2010.com;  
http://www.iufro.org.

► ... suite de la page 29

## Initiative de Greenpeace intitulée Forêts pour le Climat

Par son initiative FPC, Greenpeace a lancé un mécanisme international destiné à réduire la déforestation, atténuer les changements climatiques, conserver la biodiversité mondiale et protéger les moyens de subsistance des habitants des forêts. Le mécanisme FPC en appelle aux pays industrialisés engagés à réduire leurs propres émissions à financer la protection des forêts tropicales dans les pays en développement qui se sont engagés à préserver leurs forêts. Les pays en développement pourront bénéficier de ressources pour les aider à renforcer leurs capacités et pour abaisser le niveau de leurs propres émissions dues au déboisement. Le mécanisme FPC garantit que les droits et les moyens de subsistance des populations locales et autochtones dépendant des forêts seront respectés.

## Les plantations de palmiers à huile peuvent conduire au déboisement d'autres façons

D'après une étude publiée récemment dans la revue Trends in Ecology and Evolution, l'expansion continue des plantations de palmiers à huile en Asie empirera les crises environnementales des changements climatiques et de la perte de biodiversité, à moins que les forêts ombrophiles ne soient mieux protégées. L'étude a constaté que le plus fort impact écologique est imputable à la conversion de forêts tropicales en plantations de palmiers à huile, en précisant toutefois que la plupart des statistiques sur le couvert des sols ne permettent pas de discerner les zones où la plantation de palmiers à huile a effectivement motivé la déforestation. Les liens étroits qu'entretiennent un bon nombre de sociétés exploitant les palmiers à huile avec les industries du bois ou de la pâte peuvent également contribuer au déboisement associé au développement des plantations de palmiers à huile.

- Un système de suivi de la couverture forestière, de la biomasse et de la collecte des données sur les stocks de carbone forestier, et pour fixer des bases de référence et faire rapport sur les niveaux d'émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts;
- L'inclusion des questions de développement durable, y compris les possibilités de développement économique et social des populations locales, la conservation de la biodiversité et les droits des populations autochtones;
- Des systèmes et plans nationaux pour empêcher des fuites de carbone et assurer des résultats durables;
- Des analyses en profondeur des causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, et des meilleurs moyens pour les aborder;
- Des mesures visant à renforcer les institutions et les capacités des pouvoirs nationaux et locaux, y compris des mesures anti-corruption et visant à accroître la transparence dans la gestion des forêts et l'utilisation des terres;
- Des mécanismes de compensation pour des services écosystémiques; et
- Le cadre juridique, administratif et économique nécessaire pour assurer la gestion durable des forêts et de l'utilisation des terres, et des dispositions pour assurer le respect et le coût-efficacité des mesures prises.

L'OIBT est une organisation au sein de laquelle les producteurs et les consommateurs oeuvrent de concert et dont le programme de travail biennal actuel, de même que l'AIBT 2006, comportent un certain nombre des éléments requis dans une stratégie nationale de REDD. En avril 2008, l'OIBT a organisé une réunion d'experts sur les changements climatiques et les forêts tropicales à laquelle il est maintenant donné suite dans le cadre de son programme de travail. C'est un fait que la Norvège observe avec intérêt car nous sommes persuadés que l'OIBT pourrait soutenir et probablement agir en synergie avec le programme UN-REDD.

La première phase d'UN-REDD est maintenant entamée et implique des actions de "démarrage rapide", dont les objectifs sont de développer des stratégies nationales et d'en assurer la propriété au niveau national, en créant, dans des pays pilotes sélectionnés, des systèmes pour le suivi de la couverture et de la biomasse forestières, la déclaration des niveaux d'émission et le renforcement des capacités administratives en général. Pour l'instant, les partenaires de ce programme de "démarrage rapide" sont la Bolivie, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, la Tanzanie, le Viet Nam et la Zambie. La Norvège a décidé de financer intégralement le programme de "démarrage rapide" afin d'en assurer le succès, en fournissant les 35 millions de \$EU engagés jusqu'ici. Si les résultats de cette première phase sont satisfaisants, la Norvège acheminera des fonds beaucoup plus substantiels par l'intermédiaire du programme UN-REDD et espère que d'autres donateurs apporteront également un important soutien.

En vue de contribuer aux efforts des pays en développement en matière de REDD, la Banque mondiale a mis en place le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), auquel la Norvège a versé 5 millions de \$EU. Elle étudie en outre un programme d'investissements forestiers (PIF) pour mobiliser des fonds à l'appui des efforts de REDD. La Norvège a promis de verser 50 millions de \$EU à ce fonds, en soulignant toutefois la nécessité de soutenir les efforts de l'ONU de sorte que leurs résultats soient coordonnés et se renforcent mutuellement.

Par ailleurs, la Norvège a promis de verser 50 millions de livres sterling au Fonds pour la forêt du bassin du Congo (FFBC) pour la période 2008-2010. Le Royaume-Uni, qui a pris l'initiative de créer ce fonds, a pris un engagement analogue. Le FFBC coordonnera son travail avec ceux de l'ONU et de la Banque mondiale.

La Norvège a également conclu deux accords bilatéraux relatifs à des initiatives de REDD, l'un avec le Brésil pour l'État d'Amazonas, représentant environ 17 millions de \$EU en 2008 et environ 100 millions en 2009, et l'autre avec la Tanzanie se montant à environ 80 millions de \$EU pour la période 2008 à 2012. Mais le recours à des initiatives bilatérales de ce type sera limité, les approches multilatérales et multi-donateurs étant préférées, si possible.

***L'OIBT est une organisation au sein de laquelle les producteurs et les consommateurs oeuvrent de concert et dont le programme de travail biennal actuel, de même que l'AIBT 2006, comportent un certain nombre des éléments requis dans une stratégie nationale de REDD.***

L'initiative de la Norvège agit en tant que catalyseur de contributions par d'autres pays, et des résultats tangibles ne seront réalisés que si d'autres pays fournissent des ressources additionnelles substantielles. J'espère que l'OIBT apportera son soutien, à la fois en vertu de sa propre compétence et par son appui au programme UN-REDD, pour gagner la confiance des producteurs et des consommateurs, afin que ce nouveau concept sur le climat et les forêts fasse partie des négociations en cours sur les changements climatiques et, espérons-le, soit pris en compte dans un régime post-Kyoto.



**Richesse brésilienne:** Les forêts naturelles comme celle-ci bénéficieront de l'initiative norvégienne. Photo: J. Leigh

## L'ambassadeur Hans Brattskar<sup>1</sup> explique la participation de la Norvège à l'initiative internationale sur le climat et les forêts

<sup>1</sup> Directeur, Initiative Climat et Forêts, Ministère norvégien de l'environnement

Le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays dotés de forêts tropicales représentant près de 20% des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> par an, la réduction de celles qui résultent du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) est une option capitale et pertinente pour les limiter, ainsi que l'ont fait valoir le GIEC, la British Stern Revue et d'autres.

C'est pour cette raison que le Premier Ministre Jens Stoltenberg a déclenché l'initiative internationale de la Norvège sur le climat et les forêts au cours des négociations sur les changements climatiques, à Bali en décembre 2007, annonçant que la Norvège était prête à affecter jusqu'à 500 millions de dollars des Etats-Unis (\$EU) par an aux activités de REDD dans les pays forestiers tropicaux. Cette initiative vise également des objectifs d'impacts positifs en matière d'allègement de la pauvreté, de biodiversité et d'autres services environnementaux, ainsi que des améliorations de gouvernance durable des forêts.

**Cette initiative vise également des objectifs d'impacts positifs en matière d'atténuation de la pauvreté, de biodiversité et d'autres services environnementaux, ainsi que des améliorations de gouvernance durable des forêts.**

Si le Protocole de Kyoto contient des mesures destinées à promouvoir le boisement et le reboisement, les activités de REDD en sont actuellement exclues. La Norvège se propose de démontrer les progrès réalisés grâce à l'élaboration de projets et de solutions de REDD, de sorte ces émissions puissent faire partie des négociations mondiales sur le régime climatique après 2012 qui auront lieu en décembre 2009 à Copenhague. L'intention de la Norvège est de contribuer à établir une structure internationale solide, efficace et souple pour un système de REDD conforme aux principes définis par le GIEC.

Pour que les efforts de REDD réussissent, il faut que davantage de pays et d'autres acteurs s'y appliquent. La contribution de la Norvège consiste à oeuvrer à la mise en place d'une structure



M. l'ambassadeur Hans Brattskar, Directeur, Initiative Climat et Forêts, Ministère norvégien de l'environnement

internationale qui permettra le démarrage des initiatives de REDD et encouragera d'autres pays à y participer. Pour ce qui concerne l'OIBT, les pays producteurs devront développer des stratégies nationales de REDD et les pays consommateurs prévoir des financements.

La politique de la Norvège destinée à susciter une réponse internationale cohérente semble porter ses fruits. L'ONU a institué son programme UN-REDD, au titre duquel le PNUE, le PNUD et la FAO coopèrent à des activités dans le domaine de la REDD. Ce programme sera l'une des principales voies d'acheminement des fonds norvégiens. D'accord avec la Norvège sur la nécessité de coordonner les efforts internationaux, l'ONU coordonnera ses travaux avec la Banque mondiale. Des mesures sont prises également pour assurer la participation active d'autres acteurs, tels les pays dotés de forêts tropicales et autres donateurs bilatéraux, organisations internationales, organismes de recherche, ONG, représentants de peuples autochtones, et industries d'extraction, qui ont une influence considérable sur le déboisement et la dégradation des forêts.

L'idée maîtresse est que le programme UN-REDD aide les pays producteurs dotés de forêts tropicales à mettre au point et appliquer des stratégies nationales de REDD par le biais d'un programme international de soutien, dirigé par une organisation internationale choisie à cet effet par le pays bénéficiaire. Ce processus peut faire entrer en ligne de compte d'autres organismes internationaux, pays donateurs, ONG, institutions de recherche et autres.

Il doit également y avoir une structure de soutien au niveau international pour garantir la qualité des systèmes de contrôle et de communication des niveaux d'émission et se charger d'autres responsabilités comme la gestion de l'information, la diffusion systématique des informations sur les méthodologies examinées, et le renforcement des capacités dans les domaines pertinents de REDD. Le principe de la propriété et de la préparation des stratégies au niveau national sera d'une importance cruciale pour le succès des initiatives de REDD.

Les éléments ci-après devront être envisagés dans les stratégies nationales de REDD ou celles qui en seront inspirées:

- Une unité de coordination nationale pour chaque pays forestier, de préférence au niveau gouvernemental, chargée d'élaborer et de coordonner les stratégies, de superviser l'exécution et d'entretenir les contacts avec le soutien international du programme UN-REDD;

